

Le refus républicain : les quatre-vingts parlementaires qui dirent « non » à Vichy le 10 juillet 1940

Jean Sagnes

Citer ce document / Cite this document :

Sagnes Jean. Le refus républicain : les quatre-vingts parlementaires qui dirent « non » à Vichy le 10 juillet 1940. In: Revue d'histoire moderne et contemporaine, tome 38 N°4, Octobre-décembre 1991. pp. 555-589;

doi : <https://doi.org/10.3406/rhmc.1991.1607>

https://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1991_num_38_4_1607

Fichier pdf généré le 21/11/2018

aura jamais de constitution et les actes constitutionnels ne seront pas ratifiés par la nation ni appliqués par de nouvelles assemblées. On a pu parler à juste titre du coup d'État du 11 juillet dont la voie a été ouverte par le vote du 10 juillet. C'est bien parce qu'ils avaient la conviction profonde que tel était le sens d'un vote positif le 10 juillet que les quatre-vingts s'y sont opposés. Mais alors, et ce sera notre première question, pourquoi leur nombre a-t-il été aussi modeste dans un pays où la République paraissait si fortement implantée ?

LES RAISONS DE LA FAIBLESSE DE L'OPPOSITION PARLEMENTAIRE LE 10 JUILLET 1940.

Modifier la constitution dans un sens plus autoritaire et confier les pleins pouvoirs au maréchal Pétain ne sont pas en cette année 1940 des idées vraiment nouvelles. Dès 1919, divers milieux politiques et économiques jugent l'ordre social menacé par le grand ébranlement de la Première guerre mondiale et de la révolution russe : que l'on se souvienne de la fameuse affiche de « L'homme au couteau entre les dents ». Ensuite, tout concourt pendant deux décennies à alimenter la peur sociale : le Cartel des gauches, l'existence d'un parti communiste, la crise économique et sociale des années trente, le Front populaire, les grèves de trente-six. Dans ce contexte, la solution paraît être un renforcement des pouvoirs de l'État au détriment de ceux du parlement. Ainsi fleurissent de nombreux projets de révision constitutionnelle. En 1931 paraît l'ouvrage du juriste Joseph Barthélémy : *Valeur de la liberté et adaptation de la République* ; en 1932 celui du colonel de la Rocque : *Service Public* ; en 1934 celui de Maurice Ordinaire : *La révision de la Constitution* (Maurice Ordinaire est vice-président du Sénat et son livre est préfacé par Gaston Doumergue que le 6 février 1934 ramène au pouvoir) ; en 1934 encore l'ouvrage de Tardieu : *L'heure de la décision*.

Ces projets émanent pour l'essentiel des milieux de la droite parlementaire traditionnelle mais aussi de l'extrême-droite activiste ce qui ne veut pas dire que toute la droite soit devenue factieuse. Cependant la grève du 12 février 1934 bloque l'agitation des ligues tandis que dans les chambres les radicaux font efficacement obstacle aux projets de réforme constitutionnelle du président du Conseil Doumergue. Puis la victoire du Front populaire en 1936 paraît repousser pour longtemps cette tentation autoritaire. En réalité, ces projets demeurent et d'une certaine façon se renforcent avant que la défaite militaire du printemps 1940 ne les ramène au premier plan de l'actualité. Cette fois, ils prennent appui sur un autre sentiment récurrent depuis la grande saignée de 1914-1918 et qui est le pacifisme, un pacifisme irraisonné, véhément, qui prépare à toutes les abdications³.

Si la tentation autoritaire est plus présente à droite qu'à gauche et le pacifisme plus fort à gauche qu'à droite, les deux peuvent conjuguer leurs effets. La gauche paraît même étrangement vulnérable non seulement à la tentation autoritaire mais aussi à ce que l'on a pu appeler « la dérive fasciste » : en 1933, l'aile droite dite « néo-socialiste » fait scission du parti socialiste S.F.I.O. avec notamment Marcel Déat en grande partie sur cette question avant

3. P. LABORIE, *L'opinion française sous Vichy*, Paris, Le Seuil, 1990.

que le radical Bergery ne soit attiré par de telles solutions et que le communiste Doriot ne suive un chemin semblable⁴.

Parmi les personnalités susceptibles de diriger les affaires du pays et d'appliquer ces réformes autoritaires, le nom du maréchal Pétain est certainement depuis des années un des plus cités. A partir de 1936, un journal mensuel intitulé *Le Grand Occident* et dont l'emblème est la francisque fait une campagne active sur le thème : « Pétain au pouvoir » rejoignant ainsi l'action de Gustave Hervé à travers sa brochure intitulée *C'est Pétain qu'il nous faut*. Il paraît certain que Pétain noue beaucoup de contacts durant ces années. Faut-il alors parler de manœuvres occultes ? Beaucoup l'ont affirmé. Notons toutefois que l'arrêt de la Haute cour de justice dans le procès Pétain, le 14 août 1945, ne retiendra pas l'accusation de complot.

S'il est à droite de sincères républicains, la gauche notamment radicale paraît incarner plus que toute autre ces valeurs républicaines que vient battre la marée autoritaire. Or cette gauche est majoritaire au parlement. Il faudra donc pour que le projet de loi de Laval soit adopté qu'elle doute d'elle-même, qu'elle doute des valeurs qu'elle a défendues, qu'elle se divise contre elle-même. C'est là qu'intervient le choc consécutif à la défaite du 10 mai 1940⁵, un traumatisme qui ébranle l'identité nationale, fait surgir un homme providentiel (le maréchal Pétain qui devient vice-président du Conseil le 18 mai) et donne quelque apparence de raison à ceux qui rendent responsables de la catastrophe à la fois les hommes politiques qui ont été récemment au pouvoir (à savoir les radicaux et les socialistes) et le régime républicain lui-même. La colère, attisée par une certaine presse, monte contre eux dans l'opinion publique. Jules Jeanneney note dans son journal qu'à Auch le 21 juin 1940 « il suffit que l'on apprenne la présence de Blum et de Georges Monnet pour qu'une manifestation hostile se prépare »⁶. Au cours de la même période, Herriot est contesté vigoureusement à Lyon, la ville dont il est maire⁷. Les incidents qui accompagnent l'équipée du *Massilia* aussi bien en France qu'en Afrique du Nord sont très voisins de ces réactions puisque les parlementaires qui ont pris place sur ce navire, considérés comme des fuyards, alors qu'ils sont au contraire partis en Afrique du Nord pour continuer la lutte avec l'aval du gouvernement, sont l'objet de nombreuses manifestations d'hostilité⁸. Cet état d'esprit gagne même des parlementaires de la gauche et le socialiste Spinasse en est un bon exemple qui, le 6 juillet, fait son acte public de contrition. S'accusant et accusant ses amis d'avoir fait fausse route, il proclame : « Le parlement va se charger des fautes communes. Ce crucifiement est nécessaire pour éviter que le pays ne sombre dans la violence et l'anarchie ». Il n'y a plus à la Chambre comme au Sénat de majorité. Le Front populaire a vécu en 1938 entre septembre et novembre. Certes les radicaux se sont rapprochés des modérés mais cela ne fait qu'une majorité de circonstance.

4. P. BURRIN, *La Dérive Fasciste : Déat, Doriot, Bergery*, Paris, Le Seuil, 1986.

5. J.-P. AZÉMA, 1940. *L'année terrible*, Paris, Le Seuil, 1990.

6. Jules JEANNENEY, *Journal politique, septembre 1939 - juillet 1942*, édition établie, présentée et annotée par Jean-Noël JEANNENEY, Paris, A. Colin, 1972, page 82.

7. J. JEANNENEY. *op. cit.*, p. 93.

8. C. RIMBAUD, *L'Affaire du Massilia, été 1940*, Paris, Le Seuil, 1984.

Les socialistes sont isolés, les communistes sont également isolés. A nouveau chacun des groupes de gauche ou de droite se divise contre lui-même. Au parti socialiste S.F.I.O., la tendance Blum est réputée dure et belliciste, selon la tendance Paul Faure, volontiers pacifiste et prête — disent les blumistes — à toutes les compromissions avec les régimes autoritaires. Chez les amis de Paul Faure, on note plus que des indices d'antisémitisme à l'égard de Léon Blum et de ses proches⁹. Au parti radical, le feu couve sous la cendre. Le temps n'est pas loin où, à Vichy, Jean Mistler se déchaînera (selon son collègue Vincent Badie qui devra intervenir pour éviter qu'il n'agresse physiquement Léon Blum) « contre les juifs, les francs-maçons, contre les républicains du Front populaire »¹⁰. Chez les communistes, le pacte germano-soviétique fait éclater l'unité des parlementaires et 17 % d'entre eux quittent le parti entre septembre et décembre 1940. Enfin, chez les modérés, l'heure n'est plus à l'unanimité. Au début juin, devant l'inéluctabilité de la défaite militaire, le gouvernement Paul Reynaud se divise entre ceux qui veulent continuer la lutte en Afrique du Nord au prix de la capitulation de l'armée (Reynaud lui-même, Mandel, Marin puis de Gaulle) et ceux qui avec Pétain (et, à l'extérieur du gouvernement, Weygand) sont partisans de l'armistice et entendent utiliser la situation pour réformer les institutions fût-ce sous la protection des armes allemandes. Le 16 juin au soir, sans avoir été vraiment mis en minorité, Reynaud démissionne et il est aussitôt remplacé par Pétain¹¹. Le processus qui mène au vote du 10 juillet est enclenché. Après la signature de l'armistice le 22 juin, la question de la réforme constitutionnelle et des pleins pouvoirs au maréchal Pétain passe au premier plan.

C'est Pierre Laval, vice-président du Conseil, qui mène l'assaut avec la plus grande détermination contre la Constitution de la III^e République en déclarant agir au nom du président du Conseil Pétain qui ne paraîtra pas devant les Chambres durant ces journées décisives. L'entreprise de Laval commence à Bordeaux dans les derniers jours de juin et se développe à Vichy où se retrouvent ministres et parlementaires depuis les 29 et 30 juin. Il s'agit, par une réunion brusquée de l'Assemblée nationale, d'accorder au maréchal Pétain les pleins pouvoirs constitutionnels. Observateur lucide de cette période, Emmanuel Berl estime toutefois qu'« avant d'être donné par Laval, l'assaut contre la III^e République fut donné par d'autres (...) ces puissances (...) de réaction vont se développer à mesure que s'organise le gouvernement issu de la défaite ; leur programme (...) est formulé en termes bien clairs (...) par la note que le 28 juin, Weygand remet à Paul Baudouin, après l'avoir fait lire et approuver par Pétain »¹². Ce texte condamne en effet sans ambiguïté le régime républicain qualifié de régime de « compromissions maçonniques, capitalistes et internationales », il condamne la lutte des classes (c'est-à-dire en fait le Front populaire), la baisse de la natalité, les naturalisations d'étrangers et réclame tout à la fois un « programme nouveau » et des « hommes nouveaux » capables de mettre en

9. P. LABORIE, *op. cit.*, p. 135.

10. V. BADIE, *Vive la République. Entretiens avec Jean Sagnes*, Toulouse, Privat, 1987, p. 45.

11. Nombreux récits, ainsi dans J.P. AZÉMA, *op. cit.* ou C. WILLARD, *Histoire de la France contemporaine*, tome V, 1918-1940, Paris, Éditions Sociales, 1980.

12. E. BERL, *La fin de la III^e République. 10 juillet 1940*, Paris, Gallimard, 1968, pp. 133-134.

pratique « un idéal résumé aux quelques mots : Dieu, Patrie, Famille, Travail »¹³. La formule Travail, Famille, Patrie après avoir été celle du mouvement des Croix de Feu est alors celle du Parti social Français.

Tout cependant n'est pas encore joué. Le sénateur radical Labrousse, un des futurs quatre-vingts, écrira en 1945 : « Je reste convaincu que, le 7 juillet, Laval ne tenait pas sa majorité ». Et Labrousse d'attribuer le succès de Laval le 10 juillet à ce qu'il appelle « les coups de cravache finals ». Par cette dernière expression, il faut entendre l'ensemble de rumeurs, de pressions voire de menaces physiques sur les députés et les sénateurs attestés par des témoignages nombreux et concordants. Léon Blum a parlé de la « peur panique » qui règne alors à Vichy : « J'ai vu pendant deux jours des hommes s'altérer, se corrompre comme à vue d'œil, comme si on les avait plongés dans un bain toxique. Ce qui agissait c'était la peur : la peur des bandes de Doriot dans la rue, la peur des soldats de Weygand à Clermont-Ferrand, la peur des Allemands qui étaient à Moulins »¹⁴.

La peur d'un coup d'État militaire paraît avoir joué un rôle déterminant. Le témoignage d'Édouard Barthe, député de la 3^e circonscription de Béziers et questeur de la Chambre, corrobore celui de Léon Blum. En tant que questeur, Barthe est chargé de l'organisation matérielle du travail parlementaire et à ce titre il est en contact permanent avec le président de la République Lebrun, avec le président du Conseil Pétain, avec le vice-président Laval, avec le président de la Chambre Herriot. Édouard Barthe est donc un témoin qu'on ne saurait récuser. Pour lui, il est clair que la rumeur d'un possible coup d'État militaire du général Weygand réputé réactionnaire a été exploitée à fond par Laval et ses amis pour présenter le vote des pleins pouvoirs comme un moindre mal. Pour Barthe, « quelques paroles, d'ailleurs défigurées, du général de Lattre de Tassigny, commandant de la région de Clermont-Ferrand, prononcées en présence du général Weygand, alimentèrent la campagne qui, rapidement, créa une vive émotion dans les milieux parlementaires »¹⁵. Le président du Conseil Pétain fit proposer au questeur Barthe de mettre à sa « disposition des troupes pour défendre le lieu où devait se masser l'Assemblée Nationale ». Barthe refusa mais les abords des allées du parc furent remplis de soldats en armes. Et Barthe d'affirmer : « J'ai l'intime conviction que plusieurs centaines de parlementaires, dont je suis, d'abord hésitants, furent entraînés à accorder la confiance au "loyal Pétain" par peur du réactionnaire Weygand ». Les paroles que prononce Laval lui-même le 8 juillet devant les députés confirment cette thèse. Laval déclare en effet : « Vous redoutez la dictature ? Rassurez-vous. Je suis ici devant vous pour défendre le pouvoir civil »¹⁶.

Quant aux menaces physiques, elles s'exercent surtout contre les leaders, en particulier Léon Blum qui ne peut plus circuler sans être entouré par une sorte de garde de quatre ou cinq députés. Marx Dormoy est l'objet de menaces de mort notamment de la part de Doriot. Pour d'autres, la méthode est

13. P. BAUDOIN, *Neuf mois au gouvernement*, Paris, La Table Ronde, 1948.

14. *Le Procès du Maréchal Pétain*, Paris, 1945. Déposition de Léon Blum, pp. 77-78.

15. E. BARTHE, *La ténébreuse affaire du « Massilia »*. Une page d'histoire (18 juin 1940 - octobre 1940), Paris, 1945, p. 39.

16. J. MONTIGNY, *De l'armistice à l'assemblée nationale. 15 juin-15 juillet 1940. Toute la vérité sur un mois dramatique de notre histoire*, Clermont-Ferrand, 1940, p. 63.

différente. C'est ainsi que Marquet conseille à Jules Moch au nom de leur vieille amitié d'être absent le jour du vote pour éviter des ennuis. C'est ainsi que l'on explique sans ambages au député modéré de Moustiers, industriel, que les commandes futures à son usine dépendront de son vote¹⁷. Louis Noguères a bien résumé la situation : « Les émissaires de Laval allaient et venaient dans tous les sens, accrochant les uns, pelotant les autres. Le jeu des promesses alternait avec celui des menaces plus ou moins déguisées »¹⁸.

Toutes ces rumeurs, toutes ces pressions expliquent que les futurs quatre-vingts sont persuadés que leur vote négatif va les conduire en prison. Le député radical indépendant du Rhône Bonnevey, ancien garde des Sceaux, dira à Vincent Badie dans le train qui les ramenait de Vichy à Clermont-Ferrand en lui montrant la petite valise qu'il avait à côté de lui : « Par précaution, j'avais pris avec moi un peu de linge pensant que nous serions arrêtés et mis en prison »¹⁹.

C'est le 4 juillet que Laval a lu en conseil des ministres le projet de loi qu'il a rédigé avec Alibert et qu'il compte présenter devant l'Assemblée nationale. Le texte est différent de celui qui sera adopté le 10 juillet :

L'Assemblée Nationale donne tous pouvoirs au gouvernement de la République sous la signature et l'autorité du Maréchal Pétain, Président du Conseil, à l'effet de promulguer, par un ou plusieurs actes, la nouvelle constitution de l'État Français. Cette constitution devra garantir les droits du travail, de la famille et de la patrie. Elle sera ratifiée par les assemblées qu'elle aura créées.

La référence à la formule « travail, famille, patrie » donne à ce texte une connotation politique d'extrême droite qui n'est pas contestable. Mais il y a plus : Pierre Laval lui-même, au cours de réunions informelles avec des députés et des sénateurs, développe avec précision et insistance la philosophie du projet. Selon Paul-Boncour, qui évoque la réunion du 4 juillet devant le Sénat, Laval déclare qu'il faut « aligner notre régime politique sur celui du vainqueur » c'est-à-dire l'Allemagne de Hitler²⁰. Le député radical Manent confirme le propos de Laval presque dans les mêmes termes à propos d'une réunion de la Chambre le 7 juillet : « Pierre Laval nous dit en substance que nous devons nous aligner sur les pays totalitaires. Il y eut des protestations dans la salle »²¹. Jean Montigny qui, lui, est très favorable à Laval cite d'autres propos de celui-ci prononcés le 8 juillet devant les députés : « Puisque la démocratie parlementaire a voulu engager le combat contre le nazisme et le fascisme et qu'elle a perdu ce combat, elle doit disparaître. Un régime nouveau, audacieux, autoritaire, social, national, doit lui être substitué ». Dans la même séance, Laval affirme : « Nous n'avons pas d'autre chemin à suivre que celui d'une collaboration loyale avec l'Allemagne et l'Italie »²². La déclaration Bergery en date du 7 juillet et signée par soixante-neuf parlementaires de la droite, du centre gauche et du parti socialiste rend un son identique puisqu'elle réclame un ordre nouveau qualifié

17. J. MOCH, Souvenirs sur les « quatre-vingts », *Le Monde*, 22 juillet 1965.

18. *Rapport Serre — Commission parlementaire d'Enquête sur les événements survenus en France de 1933 à 1945*, P.U.F., Paris, 1950, t. VII, p. 2253.

19. V. BADIE *op. cit.*, p. 53.

20. J. PAUL-BONCOUR, *Entre deux guerres. Souvenirs sur la III^e République. Sur les chemins de la défaite, 1935-1940*, Paris Plon, 1946, p. 254.

21. J. ODIN, *Les quatre-vingts*, Paris, Tallandier, 1946, p. 32.

22. J. MONTIGNY, *op. cit.*, pp. 62-64.

explicitement d'« autoritaire », « national » et « social » ainsi qu'un « nouvel ordre continental » impliquant « un dosage de collaboration avec les puissances latines et l'Allemagne elle-même »²³. Comme on le voit, le 10 juillet 1940 à Vichy, il ne s'agit pas simplement d'accorder les pleins pouvoirs constituants à un homme mais tout à la fois d'instaurer un nouveau régime autoritaire et de collaborer avec l'Allemagne et l'Italie. Cela tous les députés et les sénateurs le savent. Le principal leader de la droite libérale Pierre-Étienne Flandin, dans la séance officielle du mercredi 10 juillet au matin, dans un grand discours argumenté, refuse avec la plus grande netteté le modèle étranger proposé par Laval mais, contre toute attente, il soutient le projet et son attitude pèse lourd dans la balance²⁴.

C'est contre le projet de Laval et tout ce qu'il implique qu'un certain nombre de parlementaires vont s'efforcer d'organiser la résistance. Celle-ci pourtant va tenir compte des difficultés de l'heure. Il ne s'agira pas d'une opposition frontale à l'homme qui doit être le bénéficiaire de l'opération (Pétain qui, notons-le, reste durant cette période dans l'ombre, au second plan, s'exprimant peu) mais seulement d'une opposition à la révision constitutionnelle. Il s'agit d'allumer des contre-feux contre l'entreprise Laval en faisant donc la part du feu, c'est-à-dire en ne mettant pas en cause le président du Conseil Pétain dont d'ailleurs les capacités de dissimulation sont alors insoupçonnées du plus grand nombre. Deux hommes sont à l'origine des deux contre-feux qui vont être allumés contre l'entreprise de Laval : le sénateur Paul-Boncour, ancien président du Conseil, membre du groupe de la Gauche démocratique et le député radical-socialiste Gaston Manent.

C'est Paul-Boncour qui, le 5 juillet, prend l'initiative de faire réunir le groupe des anciens combattants du Sénat présidé par Taurines de l'Union démocratique et radicale (groupe du centre-droit). Le texte élaboré par ce groupe et portant trente-sept signatures propose la suspension des lois constitutionnelles jusqu'à la paix, l'octroi de tous pouvoirs au maréchal Pétain, accepte que ce dernier prépare les constitutions nouvelles mais demande que celles-ci soient « soumises à l'acceptation de la nation »²⁵. C'est évidemment cette dernière précision qui est essentielle dans l'esprit des promoteurs de la motion. Celle-ci est soumise par une délégation au maréchal Pétain qui l'accepte en subordonnant cependant son accord à celui de Pierre Laval. Le second texte, connu sous le nom de Déclaration des vingt-sept ou encore sous celui de motion Badie, va plus loin puisqu'il refuse l'idée même de révision constitutionnelle. C'est le député des Hautes-Pyrénées Gaston Manent qui en a l'idée le lundi 8 juillet après avoir entendu Laval affirmer la nécessité d'aligner le régime politique français sur celui des pays totalitaires. « Vers dix-sept heures trente, écrit Manent, à la sortie de la réunion, je pris l'initiative de rassembler deux douzaines environ de députés radicaux ... D'accord avec les collègues présents, je priai Badie, en raison des sympathies qu'il pouvait rencontrer dans les groupes du centre, triomphant à Vichy, d'être notre parole à l'Assemblée nationale et de mettre nos conclusions, noir sur blanc, pour le lendemain mardi, neuf heures »²⁶.

23. Texte cité notamment dans J. de LAUNAY, *Le dossier de Vichy*, Paris, Julliard, 1967, pp. 291-299.

24. J. ODIN, *op. cit.* p. 27.

25. Cf. J. PAUL-BONCOUR, *op. cit.* p. 260 et suiv. et E. BERL, *op. cit.* pp. 302-303.

26. J. ODIN, *op. cit.* p. 32 et suiv.

Né en 1902 à Béziers, fils d'officier républicain, Vincent Badie est député de l'Hérault depuis 1936. Il fait figure en effet de radical modéré. Il a été élu député contre le candidat officiel du Front populaire et ses prises de position publiques ont été peu favorables à la coalition des gauches : en mars 1938, il n'a pas voté pour le deuxième cabinet Blum ; au début 1939, il a pris nettement position contre les républicains espagnols et, en janvier 1940, il a été un des plus ardents à réclamer la déchéance des députés communistes. Mais ce radical modéré est en réalité un franc-tireur qui, en matière internationale, s'est montré partisan de la fermeté à l'égard des dictatures. C'est enfin un homme jeune, il n'a que 38 ans, doté d'une très belle prestance, et un excellent orateur : avocat à Montpellier, il a plaidé avec succès dans quelques affaires retentissantes²⁷.

Tel est l'homme qui rédige la motion dite des vingt-sept et qui doit prendre la parole au nom de ses collègues le 10 juillet après-midi devant l'Assemblée nationale réunie au casino de Vichy. La motion des vingt-sept est présentée par Vincent Badie le 9 juillet au matin. En voici le texte intégral :

Les parlementaires soussignés, après avoir entendu la lecture de l'exposé des motifs du projet concernant les pleins pouvoirs à accorder au maréchal Pétain, tiennent à affirmer solennellement :

— qu'ils n'ignorent rien de tout ce qui est condamnable dans l'état actuel des choses et des raisons qui ont entraîné la défaite de nos armes,

— qu'ils savent la nécessité impérieuse d'opérer d'urgence le redressement moral et économique de notre malheureux pays et de poursuivre les négociations en vue d'une paix durable dans l'honneur.

A cet effet, estiment qu'il est indispensable d'accorder au maréchal Pétain qui, en ces heures graves, incarne si parfaitement les vertus traditionnelles françaises, tous les pouvoirs pour mener à bien cette œuvre de salut public et de paix. Mais se refusent à voter un projet qui non seulement donnerait à certains de leurs collègues un pouvoir dictatorial mais aboutirait inéluctablement à la disparition du régime républicain.

Les soussignés proclament qu'ils restent plus que jamais attachés aux libertés démocratiques pour la défense desquelles sont tombés les meilleurs fils de notre patrie.

Sur la première partie du texte, plusieurs parlementaires dont Manent lui-même font des réserves et il est vrai qu'accepter que tous les pouvoirs soient remis au maréchal Pétain pour redresser le pays est faire une large concession aux partisans de l'autoritarisme. Remarquons aussi dans le même esprit que le texte parle de « ce qui est condamnable dans l'état actuel des choses » et de la nécessité d'un « redressement moral et économique » du pays. Cependant, on peut voir aussi dans ce texte un exemple de tactique parlementaire qui fait une concession sur l'accessoire pour mieux préserver l'essentiel et l'essentiel c'est le refus de toute modification de la constitution. Cette motion va même beaucoup plus loin dans la mesure où elle montre de façon prémonitoire le danger du projet de loi Laval en ce qu'il « aboutirait inéluctablement à la disparition du régime républicain ». Sur les vingt-sept signataires, dix-sept sont radicaux, huit socialistes et deux viennent de la gauche indépendante. Les modérés sont encore absents mais la première partie de la motion est justement écrite pour obtenir le ralliement de certains d'entre eux lors de la séance du 10 juillet.

Les signataires de la motion des vingt-sept décident alors de rencontrer le sénateur Taurines auteur du contre-projet du même nom et surtout Jules

27. V. BADIE, *op. cit.*

Jeanneney, président de l'Assemblée nationale. Badie, Manent et Roy sont reçus par ce dernier à qui Badie fait la lecture de la motion. Jeanneney conseille alors à ses interlocuteurs de se faire inscrire auprès du secrétaire général de la présidence pour prendre la parole à la séance du lendemain.

Ce même 9 juillet, chacune des deux chambres se réunit séparément : conformément à l'article dix de la Constitution, la chambre des députés et le sénat doivent chacun de leur côté déclarer qu'il y a lieu de réviser la Constitution. Ce n'est qu'ensuite que les deux chambres peuvent se réunir ensemble en Assemblée nationale pour procéder à la révision constitutionnelle (alinéa 2 de l'article 11 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875). Or le 9 juillet, seuls trois députés (le socialiste Biondi, les radicaux Margaine et Roche) et un sénateur (le marquis de Chambrun, non inscrit) votent contre le principe de la révision constitutionnelle. Ce très faible chiffre peut étonner. Jules Moch en a donné l'explication suivante : « J'étais persuadé que les rares opposants qui se manifesteraient seraient aussitôt arrêtés. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons décidé de ne pas agir le 9 juillet aux réunions séparées de la Chambre et du Sénat qui devaient constitutionnellement précéder celle de l'Assemblée nationale formée par leur réunion. Nous nous réservions pour cette dernière séance »²⁸.

Le mercredi 10 juillet, au grand théâtre de Vichy, députés et sénateurs prennent place sous la présidence de Jules Jeanneney. La motion des vingt-sept est distribuée aux parlementaires tandis que Vincent Badie s'assoit au premier rang prêt à prendre la parole. Le projet de loi constitutionnelle que présente Laval n'est plus le même que celui initialement prévu et lu le matin en séance privée. Il a été modifié sur un point important. Il est maintenant précisé que la nouvelle constitution sera « ratifiée par la nation » et non plus par des assemblées nouvelles. Laval a donc jeté du lest pour emporter plus sûrement la décision et cela lui vaudra quelques ralliements dont celui de Taurines, mais dans la mesure où la nation ne se prononcera jamais, les initiatives de Vichy pourront être considérées, on l'a vu, comme totalement illégales.

Pour l'heure, dix orateurs sont inscrits et Vincent Badie est le neuvième. Lorsque le président Jeanneney donne la parole au premier, Margaine, de nombreuses voix réclament la clôture qui est aussitôt votée à main levée. C'est alors que Vincent Badie commence à gravir les marches menant à la tribune pour prendre la parole mais, au milieu d'une tempête de cris hostiles, il est saisi par le député Fernand Bouisson et par les huissiers et poussé sans ménagement au bas de l'escalier. Le *Journal officiel* ne rend pas compte de cet incident dont la portée n'est pourtant pas négligeable. En effet, se fondant sur ce compte-rendu officiel, les partisans du gouvernement de Vichy ne vont cesser durant quatre ans d'affirmer qu'aucun parlementaire n'a pris la défense de la III^e République²⁹. Or, non seulement plusieurs témoins déclareront plus tard devant la Commission d'enquête que Vincent Badie avait bien tenté d'intervenir mais la presse de l'époque elle-même a rapporté le fait. Le grand quotidien royaliste de Montpellier, *L'Éclair*, écrit dans son édition du 11 juillet : « M. Badie demande la parole mais le président met aux voix par scrutin le

28. J. MOCH, art. cit.

29. Ainsi J. MONTIGNY, *op. cit.* p. 93.

projet de résolution ». De la même façon, le *J.O.* attribue au seul Marcel Astier le cri de « Vive la République quand même » alors que Paul Boulet, Jules Moch et Antoine Pinay le portent au crédit de Vincent Badie ³⁰.

Ainsi se termine cette séance du 10 juillet, dernière séance des chambres de la troisième République ³¹.

QUI SONT LES QUATRE-VINGTS ?

Seulement cinquante-sept députés et vingt-trois sénateurs ont voté contre un texte qu'ils estimaient, et leur pronostic s'avérera très rapidement juste, mortel pour la République. Quatre-vingts parlementaires sur 846, c'est peu. Cela ne représente que 9,5 % des parlementaires du moment et 12 % des présents.

Remarquons cependant que l'Assemblée nationale du 10 juillet 1940 est amputée de soixante députés et d'un sénateur communistes qui ont été déchus de leur mandat en janvier 1940 pour avoir refusé de condamner le pacte germano-soviétique. Ces parlementaires, après la dissolution du parti communiste le 26 septembre 1939, avaient constitué le groupe ouvrier et paysan français.

Les 61 parlementaires communistes déchus en vertu de la loi du 20 janvier 1940

60 DÉPUTÉS	Barel	Duclos (Jacques)	Midol
	Bartolini	Duclos (Jean)	Monmousseau
	Bécharde	Dutilleul	Moquet
	Bénenson	Fajon	Mouton
	Benoist	Gaou	Parsal
	Berlioz	Gitton	Péri
	Billoux	Grenier	Petit
	Bonte	Gresa	Philippot
	Brun	Guyot	Pourtalet
	Catelas	Honel	Prachay
	Cogniot	Jean	Prot
	Colin	Langumier	Quinet
	Cornavin	Lareppe	Ramette
	Cossoneau	Lecorre	Rigal
	Costes	Lévy (G.)	Rochet
	Cristofol	Lozeray	Thorez
	Croizat	Martel	Tillon
	Dadot	Marty	Touchard
	Daul	Mercier	Vazeilles
	Demusois	Michels	
1 SÉNATEUR	Cachin		

30. V. BADIE, *op. cit.*

31. Cf. les témoignages déjà cités de Paul-Boncour, V. Badie, J. Montigny, J. Odin, J. Jeanneney, ainsi que les dépositions devant la Commission d'enquête notamment de V. Badie, P. Boulet, L. Noguères... Voir également H. MICHEL, *Vichy, année 1940*, Paris, 1966 ; R. ARON, *Histoire de Vichy, 1940-1944*, Paris, FAYARD, 1954 ; E. BONNEFOUS, *Histoire politique de la troisième République*, tome VII

Deux députés (Loubradou et Saussoy) avaient quitté le groupe communiste le 3 septembre 1939. Après la dissolution du parti communiste le 26 septembre 1939, le groupe communiste se transforme en Groupe ouvrier et paysan mais onze de ces députés font scission et constituent, le 8 décembre 1939, avec Loubradou et Saussoy, le groupe de l'union populaire française tandis que, le 30 novembre 1939, le député Piginnier se démet de toutes ses fonctions. Parmi les 60 députés déçus, 7 d'entre eux quittent encore le P.C. interdit, certains avant même le 20 janvier mais trop tard pour échapper à la déchéance (Béchar, Bénenson, Gitton, Honel, Langumier, Lecorre, Parsal). Un sénateur (Clamamus) a quitté également le P.C. et vote les pleins pouvoirs le 10 juillet. Même si la déchéance des parlementaires communistes a été votée par tous les groupes politiques, on peut y voir également, dans la mesure où d'autres forces politiques que le P.C.F. pouvaient être plus sérieusement taxées de collusion avec l'Allemagne hitlérienne, une étape dans le processus qui, à travers l'armistice du 22 juin et le vote du 10 juillet, mène au procès de Riom qui mettra en cause les dirigeants socialistes et radicaux du Front populaire. Ceci toutefois ne doit pas conduire à minimiser le trouble qui s'est emparé des élus communistes lorsque la direction du parti dès le 1^{er} octobre 1939 a répercuté le mot d'ordre de l'Internationale mettant l'accent sur la nécessité de la paix et non plus sur l'effort de guerre contre Hitler (le 2 septembre 1939, le groupe communiste à la Chambre avait voté les crédits de guerre). D'où les démissions évoquées plus haut : au total, 14 députés sur 74 et 1 sénateur sur 2³².

Par ailleurs, un certain nombre de députés et de sénateurs sont décédés avant le 10 juillet sans que quelquefois la nouvelle soit connue (Léo Lagrange par exemple tué au front est porté absent sur le compte-rendu de la séance). Nous les avons aussi exclus de nos calculs.

Parmi les 176 absents, il faut d'abord citer les vingt-sept passagers du *Massilia* partis sur décision du gouvernement entérinée par les présidents des chambres et le président de la République pour aller continuer la lutte en Afrique du Nord et faussement présentés comme des « fuyards ». En réalité, ces hommes figurent parmi les opposants les plus déterminés à la ligne défendue par Pierre Laval. Non seulement, on peut penser qu'ils auraient grossi les rangs des quatre-vingts mais ils auraient certainement entraîné avec eux des parlementaires hésitants. Parmi eux figurent huit socialistes dont Grumbach, Le Trocquer, Vienot, treize radicaux dont Campinchi, Daladier, Mendès France, Jean Zay et cinq députés du centre-droit et de la droite dont Mandel. Les raisons de l'absence des autres parlementaires sont variables. Cela peut aller du cas de force majeure absolue (certains parlementaires sont prisonniers des Allemands, d'autres ont été pris dans l'exode) jusqu'à la simple prudence. Des hommes aussi différents que le radical Pierre Cot ou le modéré de Kérillis se savaient physiquement menacés. Paul Reynaud, grièvement blessé dans un accident de

(1938-1940), Paris, P.U.F., 1967 ; Y. DURAND, *Vichy 1940-1944*, Paris, Bordas, 1972 et *La France dans la Seconde guerre mondiale*, A. Colin, 1989 ; R. O. PAXTON, *la France de Vichy, 1940-1944*, Paris, Le Seuil, 1973 ; J.-P. AZÉMA et M. WINOCK, *La troisième République*, Paris, Calmann-Lévy, 1970 et M. FERRO, *Pétain*, Fayard, 1987.

32. Sur le PCF à cette épreuve, voir : *Les communistes français de Munich à Chateaubriant, 1938-1941* sous la direction d'A. PROST et J.-P. AZÉMA, Paris, PFNSP, 1987.

Les vingt-sept passagers du « Massilia »

Paul Bastid	Député du Cantal — Radical-socialiste
Marcel Brout	Député de la Seine — Union populaire française
César Campinchi	Député de la Corse — Radical-socialiste
Camille Catalan	Député du Gers — Radical-socialiste
Édouard Daladier	Député du Vaucluse — Radical-socialiste
Gabriel Delattre	Député des Ardennes — Radical-Socialiste
Yvon Delbos	Député de la Dordogne — Radical-socialiste
Joseph Denais	Député de la Seine — Fédération républicaine
Marius Dubois	Député d'Oran — Socialiste S.F.I.O.
André Dupont	Député de l'Eure — Socialiste S.F.I.O.
Léandre Dupré	Député du Pas-de-Calais — Socialiste S.F.I.O.
Galandou - Diouf	Député du Sénégal — Gauche Indépendante
Bernard de la Groudière	Député de la Manche — Fédération républicaine
Salomon Grumbach	Député du Tarn — Socialiste S.F.I.O.
Jean-Marie Guastavino	Député d'Alger — Radical-socialiste
Robert Lazurick	Député du Cher — Socialiste S.F.I.O.
André Le Trocquer	Député de la Seine — Socialiste S.F.I.O.
Lévy-Alphandery	Député de Haute-Marne — Radical-Socialiste
Georges Mandel	Député de la Gironde — Indépendant républicain
Pierre Mendès France	Député de l'Eure — Radical-socialiste
Camille Perfetti	Député de la Haute-Marne — Radical-socialiste
Jammy Schmidt	Député de l'Oise — Radical-socialiste
Jean-Marie Thomas	Député de la Saône-et-Loire — Socialiste S.F.I.O.
Pierre Viénot	Député des Ardennes — Socialiste S.F.I.O.
Alexandre Wiltzer	Député de la Moselle — Indépendant d'action populaire
Jean Zay	Député du Loiret — Radical-socialiste
Tony Révillon	Sénateur de l'Ain — Gauche démocratique

la route, survenu le 28 juin entre Frontignan et Sète, ne peut assister à la séance décisive³³. Certaines de ces absences ont affaibli le camp des réfractaires notamment celle des quatre leaders de la droite Reynaud, Mandel, Marin, de Kérillis et du radical Daladier. D'autres absences ont moins d'importance comme celle de Paul Faure, secrétaire général du parti socialiste S.F.I.O., qui va adhérer à la Révolution nationale. Ou encore, pour mémoire, celle du sénateur Alexandre Millerand, ancien président de la République, qui n'avait plus de rôle politique national. Ce sont les départements du nord-est et du nord qui, en raison des opérations militaires, comptent le plus de parlementaires absents : 60 % de la représentation parlementaire de Meurthe-et-Moselle, 43 % de celle de la Meuse, 40 % de celle de l'Aisne, 31 % de celle du Haut-Rhin, 29 % de celles du Nord, du Pas-de-Calais, du Bas-Rhin.

Ce sont les groupes du centre qui ont voté le plus massivement en faveur du projet plus que les groupes de droite et bien plus que ceux de la gauche. À la Chambre, on trouve en tête le groupe de la Gauche démocratique et radicale indépendante puis, dans l'ordre, celui des républicains indépendants et d'action sociale, l'alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants, le groupe agraire indépendant, le groupe démocrate populaire, l'union socialiste et républicaine (tous à plus de 74 % de « oui »). Les moins favorables sont, dans l'ordre, le groupe de la gauche indépendante, puis celui des dissidents communistes, les indépendants républicains, les socialistes S.F.I.O., les radicaux. Mais le naufrage des groupes socialiste et radical est quasi total : 71 % des députés socialistes présents et 80 % des radicaux présents ont voté le projet Laval. Pour le Sénat, c'est encore un groupe centriste (celui de l'union démocratique et radicale) qui arrive en tête et le groupe de gauche des radicaux précède ceux de droite. Par contre, seulement 30 % des sénateurs socialistes présents ont voté pour le projet.

Voyons maintenant dans quels groupes se recrutent les quatre-vingts. À la Chambre (et en pourcentage) d'abord dans le groupe de la Gauche indépendante. Ce groupe est aussi le seul de tous les groupes de députés où les « non » l'emportent sur les « oui ». Il s'agit d'un groupe hétérogène de seize adhérents seulement qui rassemble cinq élus de la Jeune République ainsi que d'anciens socialistes comme Marquet ou d'anciens radicaux comme Bergery, fervents soutiens de Laval. Mais les quatre membres présents de la Jeune République (Boulet, Delom-Sorbé, Montel, Serre) votent tous contre le projet Laval. Le second groupe par ordre d'importance à avoir dit « non » est celui des dissidents communistes de l'union populaire française. Vient ensuite le parti radical-socialiste avec Badie, Manent, Margaine... Les socialistes (Blum, Moch, Auriol...) ne viennent qu'en quatrième position. Sept groupes n'ont donné aucune voix aux quatre-vingts : cinq de la droite, un du centre, un de la gauche (l'U.S.R.). De l'ensemble des groupes du centre et de la droite ne viennent que cinq votes négatifs. Au Sénat, le groupe socialiste S.F.I.O. a voté en majorité contre le projet mais peu nombreux ont été les sénateurs radicaux à faire de même et aucun sénateur du centre et de la droite ne fait partie des quatre-vingts. Le cas du marquis de Chambrun, souvent évoqué à ce propos, ne peut entrer en ligne de compte car le sénateur de la Lozère est un non-inscrit.

33. Au cours de cet accident, son amie Hélène de Portes a trouvé la mort.

Le vote du 10 juillet 1940 chez les députés

Groupes	Pour	Contre (« 80 »)	Absents « Massilia »	Abstentions	Autres absents	Total des membres des groupes	% des « pour » par rapport au total du groupe	% des « contre » (« 80 ») par rapport au total du groupe	% des opposants (« 80 » et Massilia) par rapport au total du groupe	% des « 80 » par rapport aux présents du groupe le 10 juillet
Groupe de l'union populaire française	7	3	1	0	2	13	53,8 %	23 %	30,8 %	30 %
Groupe socialiste S.F.I.O.	87	29	8	6	23	153	56,9 %	19 %	24,2 %	23,8 %
Groupe de l'union socialiste républicaine	20	0	0	0	7	27	74 %	0 %	0 %	0 %
Groupe de la gauche indépendante	5	6	1	0	4	16	31,3 %	37,5 %	43,8 %	54,5 %
Groupe républicain radical et radical-socialiste	65	13	12	3	19	112	58 %	22,4 %	22,3 %	16 %
Groupe de la gauche démocratique et radicale indé- pendante	31	0	0	0	4	35	88,6 %	0 %	0 %	0 %
Groupe démocrate populaire	11	2	0	0	1	14	78,6 %	14,3 %	14,3 %	15,4 %
Groupe de l'alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants	34	2	0	1	5	42	81 %	4,8 %	4,8 %	5,4 %
Groupe agraire indépendant	8	0	0	0	2	10	80 %	0 %	0 %	0 %
Groupe indépendant d'action populaire	10	0	1	0	4	15	66,7 %	0 %	0 %	0 %
Groupe des républicains indépendants et d'action sociale	23	1	0	0	2	26	88,5 %	3,8 %	3,8 %	4,2 %
Groupe des indépendants républicains	6	0	1	0	4	11	54,5 %	0 %	9 %	0 %
Groupe du parti social français	7	0	0	0	3	10	70 %	0 %	0 %	0 %
Groupe de la fédération républicaine de France et groupe des indépendants d'union républicaine et nationale	43	0	2	2	12	59	72,9 %	0 %	3,4 %	0 %
Non inscrits	0	1	0	0	0	1	—	—	—	—
Totaux	357	57	26	12	92	544	65,6 %	10,5 %	15,3 %	13,4 %

Listes établies d'après la composition des groupes en date du 25 mai 1939, modifiée le 2 septembre 1939, et en tenant compte des décès, des nouveaux élus, d'une démission intervenue entre cette date et le 10 juillet 1940 ainsi que de la déchéance des 60 députés communistes.

Le vote du 10 juillet 1940 chez les sénateurs

Groupes	Pour	Contre (« 80 »)	Absents « Massilia »	Abstentions	N'a pas pris part au vote	Autres Absents	Total des membres des groupes	% des « pour » par rapport au total du groupe	% des « contre » (« 80 ») par rapport au total du groupe	% des opposants (« 80 » et Massilia) par rapport au total du groupe	% des « 80 » par rapport aux présents du groupe le 10 juillet
Groupe socialiste S.F.I.O. ...	3	7	0	0	0	3	13	23 %	53,8 %	53,8 %	70 %
Groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale socialiste	106	14	1	7	1	17	146	72,6 %	9,6 %	10,3 %	11 %
Groupe de l'union démocratique et radicale	25	0	0	0	0	6	31	80,6 %	0 %	0 %	0 %
Groupe de l'union républicaine	41	0	0	1	0	17	59	69,5 %	0 %	0 %	0 %
Groupe d'action nationale, républicaine et sociale	11	0	0	0	0	6	17	64,7 %	0 %	0 %	0 %
Sénateurs ne faisant partie d'aucun groupe	26	2	0	0	0	8	36	—	—	—	—
Totaux	212	23	1	8	1	57	302	70,2 %	7,6 %	7,9 %	9,5 %

Listes établies d'après la composition des groupes en date du 15 janvier 1940 en tenant compte des décès et de la déchéance du sénateur communiste Cachin.

Les députés et le vote du 10 juillet 1940

Groupes de la chambre des députés (membres et ayant fait une déclaration d'entente)	Ont voté pour le projet de loi Laval	Ont voté contre : les quatre-vingts	Absents passagers du Massilia	Se sont volontairement abstenus	Autres absents
Groupe de l'union populaire française	Capron. Declercq. Dewez. Fourrier. Pillot. Raux. Valat	Fouchard. Jardon. Nicod	Brout	—	Loubradou. Sausnot
Groupe socialiste S.F.I.O.	Albertin. Allemane. Andraud. Arbeltier. Arnol. Baron. Barthélémy. Basquin. Beaugrand. Beauvillain. Bedouce. Beltrémieux. Blanchet. Blanche. Boudet. Boulay. Brunet. Burtin. Castagnez. Chasseigne. Chouffet. Coulaudon. David. Debrégéas. Dereuse. Deudon. Dubon. Dubosc. Esparbès. Février. Fieu. Franchi. Garchery. Gardiol. Gernez. Gros. Guerret. Jardillier. Lambin. Laroche. Lefèvre. Le Maux. Le Roux. L'Hévéder. Lucchini. Maffray. Majurel. Martin. Mennecier. Morin. Muret. Naphle. Nouvelle. Pageot. Paulin. Peschadour. Planche. Pringolliet. Quinson. Rauzy. Ravanat. Régis. Riffaterre. Rives. Rivière. Roldes. Roucayrol. Rouger. Roumajon. Roux. Saint-Venant. Salengro (H.). Sellier. Sibue. Silvestre. Soula. Spinasse. Tessier. Thiéfaîne. Thiolas. Thonon. Vaillandet. Valière Vantielcke. Vardelle. Villedieu. Voirin	Audeguil. Auriol. Bedin. Biondi. Blum. Buisset. Cabannes. Camel. Chaussy. Collomp. Froment. Gouin. Guy. Hussel. Jordery. Luquot. Malroux. Martin. Mauger. Moch. Noguères. Philip (A.). Prigent. Roche. Rolland. Rous. Thivrier. Zunino	Dubois. Dupont. Dupré. Grumbach. Lazurick. Le Trocquer. Thomas. (J.-M.) Viénot	Campargue. Faure (Pet.). Lussy. Monnet. Sérol. Vidal	Bêche. Berlia. Bloch. Bloncourt. Bondoux. Bouhey. Bugain. Cadot. Faure (Paul). Fié. Izard. Lagrossillière. Lejeune. Lebas. Mabrut. Maës. Masson. Meunier. Sion. Tellier. Thomas (E.). Vassal
Groupe de l'union socialiste et républicaine	Barthe. Berenger. Berthézienne. Besnard-Ferron. Bibié. Brandon. Brunet. Déat. Deschizeaux. Fiori. Frossard. Frot. Hymans. Lafaye. Leuret. Monzie (de). Périn. Pomaret. Satié. Susset	—	—	—	Camus. Forcin. Jonas. Lapie. Patenôtre. Plard. Triballet
Groupe de la gauche indépendante	Bergery. Béron. Bouisson. Cayrel. Marquet	Boulet. Delom-Sorbé. Elmiger. Hennessy. Montel. Serre	Galandou-Diouf	—	Leroy. Plancke. Rénaitour. Serda

Groupes de la chambre des députés (membres et ayant fait une déclaration d'entente)	Ont voté pour le projet de loi Laval	Ont voté contre : les quatre-vingts	Absents passagers du Massilia	Se sont volontairement abstenus	Autres absents
Groupe républicain radical et radical socialiste	Albert. Archimbaud. Aubaud. Aubert. Auffray. Baron (Et.). Bernier. Bézos. Bonnet. Bous-soutrot. Bousgarbiès. Bra-chard. Briquet. Carron. Castel. Chateau. Chichery. Compayré. Courrent. Courson. Courte-houx. Daille. Delaunay. Del-cos. Ducos. Férin. Galimand. Gasparin. Gentin. Ginet. Gui-chard. Guidet. Hay. La Chambre. Lamoureux. Ledoux. Liautey. Malric. Malvy. Marchandeaup. Massé. Massot. Mauguière. Mellenne. Ménier. Meyer. Michard-Pellis-sier. Mielllet. Mistler. Mitton. Naudin. Pascaud. Pécherot. Perrein. Potut. Ranquet. Ray. Richard. Riou. Robert. Rollin. Rotinat. Sérandour. Tissan (de). Thorp	Badie. Crutel. Daroux. Gout. Isoré. Jaubert. Le Bail. Manent. Mar-gaine. Mendion-dou. Perrot. Roy. Thiebaut	Bastid. Campin-chi. Catalan. Daladier. Delattre. Delbos. Guas-tavino. Lévy-Alphan-déry. Mendès France. Schmidt. Zay	Herriot. Julien. Landry	Aiguillon. Cabanis. Cot. Decréquy. Delabie. Dezarnaulds. Dupuis. Fully. Geistdoerfer, Hauet. Longuet. Marie. Métayer. Mon-nerville. Rethoré. Richard (R.). Romastin. Rucart. Sévère
Groupe de la gauche démocratique et radicale indépendante	Bataille. Baudouin-Bugnet. Baudry. Beaumont (de). Besse. Burrus. Candace. Chaulin-Ser-vinière. Colomb. Dariac. Del-zangles. Desbons. Deschanel. Dubosc. Escartefigue. Gallet. Gaston-Gérard. Gérente. Goy. Guernier. Levesque. Mares-caux. Masteau. Montigny. Nachon. Petsche. Peugeot. Saurin. Talandier. Tranchand. Tristan	—	—	—	Aveline. Enjalbert. Mazerand. Morinaud
Groupe démocrate populaire	Delaunay. Desgranges. Duault. Goussu. Laurent. Martel. Pezet. Pinault. Reille-Soult. Saudubray. Vaur	Simon. Trémintin			Blanchoin
Groupe de l'alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants	Barety. Beauguitte. Béranger. Blanc. Bouissoud. Brille. Buyat. Champeaux (de). Denis. Diesbach. Dignac. Doussain. Drouot. Duchesne-Fournet. Dupont. Dupuy. Fega. Flandin. Fould. Gapiand. Gaurand. Gel-lie. Girault. Lachal. Laniel. Les-tapis (de). Malon. Moreau. Perreau-Pradier. Piétri. Rocca-Serra (de). Rollin. Thellier. Vin-cent	Bonnevay. Lecacheux	—	Bureau	Bacquet. Jacquinot. Le Pévédic. Magnan. Reynaud
Groupe agraire indépendant	Antier. Bazin. Cadic. Clermont-Tonnerre (de). Genty. Gillet. Mathé. Radulph	—	—	—	Beaudoin. Ihuel.

Groupes de la chambre des députés (membres et ayant fait une déclaration d'entente)	Ont voté pour le projet de loi Laval	Ont voté contre : les quatre-vingts	Absents passagers du Massilia	Se sont volontairement abstenus	Autres absents
Groupe indépendant d'action populaire	Dahlet. Elsaesser. Fuchs. Gullung. Harter. Hartmann. Heid. Meck. Seltz. Walter	—	Wiltzer	—	Hueber. Mourer. Rossé. Stürmel
Groupe des Républicains indépendants et d'action sociale	Audiffret-Pasquier (d'). Bounin. Bret. Claudet. Cointreau. Fauchon. Grandmaison (de). Héraud. Hervé. Joly. Lohéac. Morane. Nader. Peissel. Plichon. Polimann. Ponsard. Quenette. Schuman. Sérot. Taudière. Tinguy du Pouët (de). Tixier-Vignancour	Moustiers (de)			Pitois. Sallès
Groupe des indépendants républicains	Moncelle. Niel. Pellé. Pinelli. Rochereau. Scapini	—	Mandel	—	Chiappe. Harcourt (d'). Kerillis (de). Lyrot (de)
Groupe du parti social français	Deschaseaud. Devaud. Fourcault de Pavant. Pébellier. Robbe. Vallin. Ybarnégaray.	—	—	—	Creysse. Peter. Polignac (de).
Groupe de la fédération républicaine de France et groupe des indépendants d'union républicaine et nationale	Aillières (d'). Aramon (d'). Bardoul. Becquart. Bernex. Bictrix. Boucher. Bousquet. Boux de Casson. Burgeot. Chabot (de). Cousin. Crouan. Dommange. Duboys-Fresney. Dupont. Dutertre de la Cou-dre. Fernand Laurent. Framont (de). Henriot. Isnards (des). La Ferronnays (de). Le Cour Grandmaison. Le Poullen. Lucas. Macouin. Martin. Massé. Mithel. Monfort. Montaignu (de). Montalembert (de). Oberkich. Poitou-Duplessy. Roulleaux-Dugage. Saint-Just (de). Saint-Pern (de). Taittinger. Temple. Thibon. Valentin. Vallat. Vallette-Viallard.		Denais. Groudière (de la)	Bastide. Baud	Blaisot. Coral (de). Daher. Duval. Inizan. Lardier. Luart (du). Marin. Parmentier. Sourieux. Wiedemann-Goiran
Député ne faisant partie d'aucun groupe		Ramadier			

Les groupes ont été établis d'après les listes électorales du 25 mai 1939 rectifiées le 3 septembre 1939. Il a été tenu compte de la déchéance des 60 députés communistes votée le 20 janvier 1940, des élections partielles et des 11 décès avant le 10 juillet (ceux de Lagrange, Saint-Martin et Valentin (Ch.) (S.F.I.O.); Gélis (U.S.R.); Elbel, Lassalle, Laurens (Rad. Soc.), de Chappedelaine (G.D.R.I.); de la Myre-Mory (A.R.G.R.I.); Barbot (R.I.A.S.), Grat (F.R.F.).

Les sénateurs et le vote du 10 juillet 1940

Groupe du Sénat	Ont voté pour le projet de loi Laval	Ont voté contre : les quatre-vingts	Absents : passagers du « Massilia »	Se sont abstenus	Autres absents
Groupe socialiste S.F.I.O.	Betoulle. Bon. Tasso	Bachelet (A). Bruguier. Depierre. Dormoy. Gros. Pézières. Sénès	—	—	Morizet. Nicolas. Parayre.
Groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste	Albertini. Amat. André. Babaud-Lacroze. Bazile. Beaumont. Bellanger. Belmont. Bels. Beluel. Bénazet. Berthod. Bertrand. Bessard. Blanc. Boret. Borgeot. Borrel. Bouilly. Brard. Breton. Buisson. Caillaux. Camas (de). Camboulives. Carré-Bonvalet. Carrère. Cassez. Chambonnet. Chammard (de). Chanal. Chautemps (A). Chautemps (C). Courtois (de). Daniel-Vincent. Dauzier. Delpuech. Delthil. Desprès. Donon. Escande. Even. Eynac. Fabre. Fallières. Ferrand. Fontanille. Fouilloux. Fourment. Froget. Gadaud. Gardey. Garrigou. Gasniel-Duparc. Gautier. Germain. Goirand. Gounin. Guilhem. Guyonnet. Jacquier. Laffont. Lancien. Laudier. Lavergne. Léculier. Lemaistre. Le Moignic. Lévy. Loubat. Loubet. Lourties. Maroselli. Martin. Masse. Maulion. Maupoil. Maurice. Merlin. Michel (P). Milan. Millies-Lacroix. Mollard, Mourier. Palmade. Patizel, Pelletier. Perdrix. Peyronnet. Pitti-Ferrandi. Pointaire. Pressey. Raynaud. Rio. Rouston. Roy. Rozier. Sarraut. Schrameck. Schlafer. Serlin. Sireyjol. Turlier. Ulmo. Valadier	Astier. Bender. Chaumié. Fleurot. Giacobbi. Godart. Labrousse. Le Gorgeu. Odin. Paul-Boncour. Plaisant. Rambaud (J.-P.). Renoult. Rolland	Révillon	Chassaing. Drivet. Michel (M.) Perrier. Robert. Queuille. Steeg	Alhéricière. Bénard. Bérenger. Bersez. Bienvenu-Martin. Cuttoli. Daraignez. Demellier. Hamelin. Héry. Josot. Jovelet. Lederlin. Mounié. Philip (J). Turbat. Vasseux
Groupe de l'Union démocratique et radicale	Bardoux. Bouguen. Bourdeaux. Caillier. Calmel. Capus. Castellane (de). Delesalle. Elby. Hannotin. Jourdain. Kergariou (de). Labbé. Lebert. Leboeuf. Leguet. Mahieu. Mireaux. Naudin. Neyret. Pinay. Rotours (des). Roussel. Taurines. Warusfel	—	—	—	Belfert. Gautron. Gilbert. Goré. Hennessy (J.) Roux-Freissineng

Groupe du Sénat	Ont voté pour le projet de loi Laval	Ont voté contre : les quatre-vingts	Absents : passagers du « Massilia »	Se sont abstenus	Autres absents
Groupe de l'Union républicaine	Andlau (d'). Baufle. Bérard. Boivin-Champeaux. Braise. Cautru. Constant. Coty. Concoureux. Courot. Fabry. Farjon. Fourcade. Fretay (du). Gaillemine. Grandmaison (de). Harcourt (d'). Join-Lambert. Lautier. Lavoisine. Leblanc. Lefas. Lefebvre du Prey. Leusse (de). Lissar. Manceau. Maroger. Monsservin. Lafarge. Pernot. Provost-Dumarchais. Queindec. Reibel. Rogé. Thourmyre. Thureau-Dangin. Roy-Riont. Veyssière. Viellard. Villault-Duchesnois. Wendel (G. de)			Honnorat	Barbier. Cabart-Danneville. Corbedaine. Cournault. Damecour. Guerin. Hirschauer. La Grange (de). Lauvray. Lecourtier. Millebrand. Mirouel. Richard (R). Thibault. Urban. Wendel (F. de). Wolff
Groupe d'Action nationale, républicaine et sociale	Antier. Desjardins. Gautherot. Josse. Linyer. Muller. Néron. Rambaud (L). Rillart de Verneuil. Robert. Roussel				Dentu. Dion (de). Fontaines (de). La Grandière (de). Ludre (de). Monti de Rezé (de)
Sénateurs ne faisant partie d'aucun groupe	Ambruster, Bachelet (P). Berny (de). Blois (de). Bringer. Brom. Clamamus. Converset. Dormann. Dumesnil. Fiancette. Harent. Henry-Haye. Jacquy. Juigné (de). Laval. Le Jeune. Lémery. Louis-Dreyfus. Mallarmé. Médecin. Monsacré. Ouvré. Pichery. Portmann. Vincent.	Chambrun (de). Champetier de Ribes			Brasseau. Brogley. Courtier. François-Saint-Maur. Ostermann. Rotschild (de). Sigrist. Stuhl

Les groupes ont été établis d'après les listes électorales du 15 janvier 1940. Il a été tenu compte de la déchéance d'un sénateur communiste et des décès avant le 10 juillet (ceux de Fèvre et Sellier [S.F.I.O.]; Azémar [G.D.]; Chauveau, Hachette et Stourm (U.R.).

N.B. : Le sénateur Jeanneney (gauche démocratique), président de séance, n'a pas pris part au vote.

En définitive, et cela peut paraître surprenant, les héritiers du *Sillon* de Marc Sangnier ont été plus fidèles à la République que ceux de Jules Guesde, de Jean Jaurès ou que ceux de Ledru-Rollin ou de Gambetta.

Bien sûr, vingt-quatre des vingt-sept signataires de la motion Badie figurent parmi les quatre-vingts et treize d'entre eux sont aussi signataires du contre-projet des Anciens combattants (projet Taurines).

L'ancienneté dans les mandats parlementaires est variable et ne paraît pas avoir été déterminante. Trente-sept des quatre-vingts ont moins de huit ans

d'expérience parlementaire mais d'autres sont des députés ou des sénateurs chevronnés. De Chambrun est à l'Assemblée nationale depuis quarante-deux ans, René Renoult depuis trente-huit ans, Bonnevey depuis trente-sept ans, Paul-Boncour depuis vingt-six ans, Léon Blum depuis vingt ans. Il y a deux anciens présidents du Conseil et treize anciens ministres ce qui est une proportion relativement élevée. Ce sont pour la plupart des hommes d'expérience qui ont dit « non » à Laval.

La moyenne d'âge des quatre-vingts est légèrement plus élevée que celle des 569 qui ont voté « oui » : 56 ans et 3 mois pour les premiers, 55 ans et 11 mois pour les seconds. Certes le marquis de Chambrun et le socialiste Collomp ont 75 ans, mais Vincent Badie à qui incombe la tâche de s'opposer publiquement au projet de loi n'a que trente-huit ans et, parmi les quatre-vingts, seul Tanguy-Prigent est plus jeune que lui. En fait, avant tout, les quatre-vingts sont des hommes de caractère qui ont su résister aux pressions de toute sorte. Sous réserve d'un inventaire plus précis et à partir des notices biographiques du *Dictionnaire des parlementaires* de J.-J. Jolly (P.U.F.) et du *Livre d'or des quatre-vingts*, on a noté que sept d'entre eux sont fils ou petits-fils de républicains du second Empire. L'éventail professionnel des quatre-vingts ne présente aucune originalité. Ces hommes sont à l'image de leurs collègues. On y trouve vingt-six avocats dont Auriol, Badie, Champetier de Ribes, Gouin, Noguères, Ramadier; huit médecins et pharmaciens; six industriels et négociants dont Hennessy; cinq cadres supérieurs dont le conseiller d'État Blum et l'ingénieur polytechnicien Moch; trois professeurs de l'enseignement supérieur dont Boulet et Philip; quatre professeurs de l'enseignement secondaire; trois instituteurs; quatre journalistes dont Dormoy; huit agriculteurs dont Tanguy-Prigent, etc.

La répartition géographique de ces parlementaires fait apparaître l'importance des départements méridionaux : 41 des quatre-vingts soit plus de 50 % viennent des départements occitans, du Roussillon et de la Corse alors que ces départements ne représentent que le tiers environ de la population française comme de la représentation parlementaire. On pourrait penser que cette répartition est le fruit du hasard si on ne se trouvait une fois encore en présence d'une de ces cartes politiques qui majorent dans un sens républicain la part des départements occitans dans l'ensemble français comme cela est le cas en 1851 avec la résistance au coup d'État bonapartiste puis au début des années 1870 ou plus près de nous lors de l'élection présidentielle de 1965³⁴. Une fois de plus, on peut noter le comportement politique particulier des régions méridionales plus volontiers rétives que les autres au renforcement du pouvoir exécutif central. On a nommé le caractère protestataire du Midi occitan qui n'est pas, on le sait, exclusivement rouge et qui renvoie à une conscience occitane diffuse. Le débat sur ce point, ouvert depuis quelques années, n'est pas prêt d'être clos. Notons également que quelques départements qu'apparemment rien ne rapproche se distinguent dans le vote hostile au projet Laval. Dans le Rhône, le Var et les Pyrénées-Orientales, les « non » l'emportent sur les « oui ». Dans d'autres départements, les « non » sont nombreux sans toutefois dominer. C'est le cas du

34. Sur cette problématique, voir notre *Midi-Rouge — Mythe et réalité*, Paris, Anthropos, 1982, pp. 15-16 et les cartes électorales de F. GOGUEL, *Géographie des élections françaises sous la troisième et la quatrième République*, Paris, A. Colin, 1970.

Les quatre-vingts

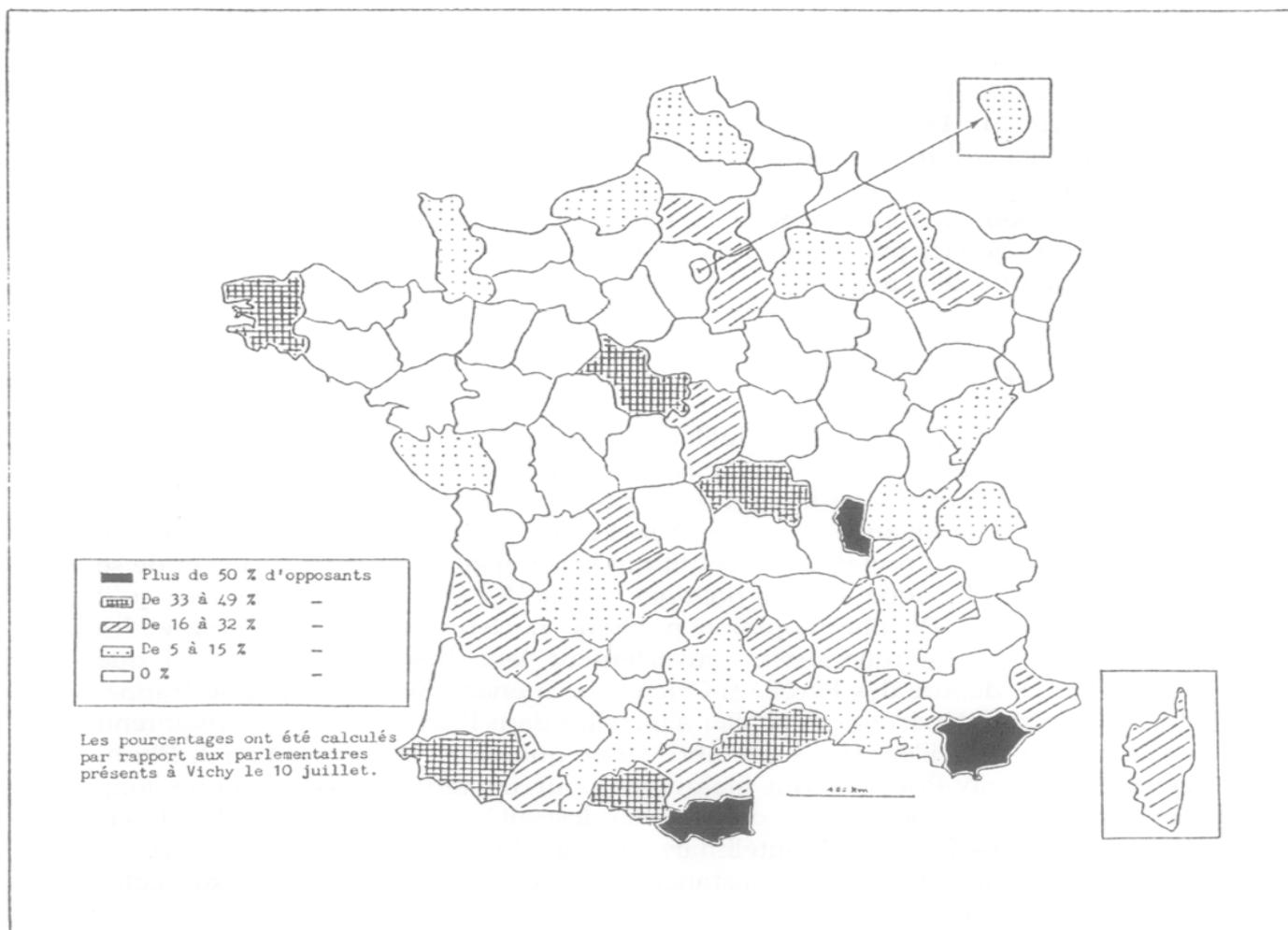
Marcel Astier	1885-1947	Sénateur de l'Ardèche — Gauche démocratique.
Jean-Fernand Audeguil	1887-1956	Député de la Gironde — Socialiste S.F.I.O.
Vincent Auriol	1884-1966	Député de la Haute-Garonne — Socialiste S.F.I.O.
Alexandre Bachelet	1866-1945	Sénateur de la Seine — Socialiste S.F.I.O.
Vincent Badie	1902-1989	Député de l'Hérault — Radical-socialiste.
Camille Bedin	1893-1979	Député de la Dordogne — Socialiste S.F.I.O.
Émile Bender	1871-1953	Sénateur du Rhône — Gauche démocratique.
Jean Biondi	1900-1950	Député de l'Oise — Socialiste S.F.I.O.
Léon Blum	1872-1950	Député de l'Aude — Socialiste S.F.I.O.
Laurent Bonnevey	1870-1957	Député du Rhône — Républicain de gauche et radical ind.
Paul Boulet	1894-1982	Député de l'Hérault — Gauche indépendante.
Georges Bruguier	1884-1962	Sénateur du Gard — Socialiste S.F.I.O.
Séraphin Buisset	1870-1949	Député de l'Isère — Socialiste S.F.I.O.
Gaston Cabannes	1882-1950	Député de la Gironde — Socialiste S.F.I.O.
François Camel	1893-1941	Député de l'Ariège — Socialiste S.F.I.O.
Pierre de Chambrun	1865-1954	Sénateur de la Lozère — Non inscrit.
Auguste Champetier de Ribes	1882-1947	Sénateur des Basses-Pyrénées — Non inscrit.
Pierre Chaumié	1880-1966	Sénateur du Lot-et-Garonne — Gauche démocratique
Arthur Chaussy	1880-1945	Député de Seine-et-Marne — Socialiste S.F.I.O.
Joseph Collomp	1865-1946	Député du Var — Socialiste S.F.I.O.
Octave Crutel	1879-1961	Député de Seine-Inférieure — Radical-socialiste.
Achille Daroux	1866-1953	Député de la Vendée — Radical-socialiste.
Maurice Delom-Sorbé	1898-1986	Député des Basses-Pyrénées — Gauche indépendante.
Joseph Depierre	1888-1961	Sénateur du Rhône — Socialiste S.F.I.O.
Marx Dormoy	1888-1941	Sénateur de l'Allier — Socialiste S.F.I.O.
Alfred Elmiger	1886-1958	Député du Rhône — Gauche indépendante.
Paul Fleurot	1875-1946	Sénateur de la Seine — Gauche démocratique.
Émile Fouchard	(né en 1902)	Député de Seine-et-Marne — Union populaire française
Édouard Froment	1884-1973	Député de l'Ardèche — Socialiste S.F.I.O.

Paul Giacobbi	1896-1951	Sénateur de la Corse — Gauche démocratique.
Justin Godart	1871-1956	Sénateur du Rhône — Gauche démocratique.
Félix Gouin	1884-1977	Député des Bouches-du-Rhône — Socialiste S.F.I.O.
Henri Gout	1876-1953	Député de l'Aude — Radical-socialiste.
Louis Gros	1873-1963	Sénateur du Vaucluse — Socialiste S.F.I.O.
Amédée Guy	1882-1957	Député de la Haute-Savoie — Socialiste S.F.I.O.
Jean Hennessy	1874-1944	Député des Alpes-Maritimes — Gauche indépendante.
Lucien Hussel	1889-1967	Député de l'Isère — Socialiste S.F.I.O.
André Isore	1891-1968	Député du Pas-de-Calais — Radical-socialiste.
Eugène Jardon	1895-1977	Député de l'Allier — Union populaire française.
Jean-Alexis Jaubert	1879-1977	Député de la Corrèze — Radical-socialiste.
Claude Jordery	1876-1945	Député du Rhône — Socialiste S.F.I.O.
François Labrousse	1870-1951	Sénateur de la Corrèze — Gauche démocratique.
Albert Le Bail	1898-1952	Député du Finistère — Radical-socialiste.
Joseph Lecacheux	1880-1952	Député de la Manche — Alliance républicaine.
Victor Le Gorgeu	1881-1963	Sénateur du Finistère — Gauche démocratique.
Justin Luquot	1881-1944	Député de la Gironde — Socialiste S.F.I.O.
Augustin Malroux	1900-1945	Député du Tarn — Socialiste S.F.I.O.
Gaston Manent	1884-1964	Député des Hautes-Pyrénées — Radical-socialiste.
Alfred Margaine	1870-1953	Député de la Marne — Radical-socialiste.
Léon Martin	1873-1967	Député de l'Isère — Socialiste S.F.I.O.
Robert Mauger	1891-1958	Député du Loir-et-Cher — Socialiste S.F.I.O.
Jean Mendioudou	1885-1961	Député des Basses-Pyrénées — Radical-socialiste.
Jules Moch	1893-1985	Député de l'Hérault — Socialiste S.F.I.O.
Maurice Montel	(né en 1900)	Député du Cantal — Gauche indépendante.
Lionel De Moustier	1882-1945	Député du Doubs — Républicain ind. d'action sociale.
Marius Moutet	1876-1968	Député de la Drôme — Socialiste S.F.I.O.
René Nicod	1881-1950	Député de l'Ain — Union populaire française.
Louis Noguères	1881-1956	Député des Pyrénées-Orientales — Socialiste S.F.I.O.
Jean Odin	1889-1975	Sénateur de la Gironde — Gauche démocratique.
Joseph Paul-Boncour	1873-1972	Sénateur du Loir-et-Cher — Gauche démocratique.

Jean Perrot	1889-1976	Député du Finistère — Radical-socialiste.
Georges Pézières	1885-1941	Sénateur des Pyrénées-Orientales — Socialiste S.F.I.O.
André Philip	1902-1970	Député du Rhône — Socialiste S.F.I.O.
Marcel Plaisant	1887-1958	Sénateur du Cher — Gauche démocratique.
François Tanguy-Prigent	1909-1970	Député du Finistère — Socialiste S.F.I.O.
Paul Ramadier	1888-1961	Député de l'Aveyron — Non inscrit.
Joseph-Paul Rambaud	1879-1944	Sénateur de l'Ariège — Gauche démocratique.
René Renoult	1867-1946	Sénateur du Var — Gauche démocratique.
Léon Roche	1895-1944	Député de la Haute-Vienne — Socialiste S.F.I.O.
Camille Rolland	1875-1964	Sénateur du Rhône — Gauche démocratique.
Jean-Louis Rolland	1891-1970	Député du Finistère — Socialiste S.F.I.O.
Joseph Rous	1881-1974	Député des Pyrénées-Orientales — Socialiste S.F.I.O.
Jean-Emmanuel Roy	1887-1962	Député de la Gironde — Radical-socialiste.
Henry Sénès	1877-1961	Sénateur du Var — Socialiste S.F.I.O.
Philippe Serre	1901-1981	Député de Meurthe-et-Moselle — Gauche indépendante.
Paul Simon	1886-1956	Député du Finistère — Démocrate populaire.
Gaston Thiebaut	1898-1982	Député de la Meuse — Radical-socialiste.
Isidore Thivrier	1874-1944	Député de l'Allier — Socialiste S.F.I.O.
Pierre Tremintin	1876-1966	Député du Finistère — Démocrate populaire.
Michel Zunino	1889-1951	Député du Var — Socialiste S.F.I.O.

Finistère, du Loir-et-Cher, de l'Ariège, de l'Allier, de l'Hérault, des Basses-Pyrénées. Il semble que l'on doive ici invoquer le rôle de fortes personnalités politiques : Bonnevey et Jordery dans le Rhône, Le Bail et Tremintin dans le Finistère, Noguères et Rous dans les Pyrénées-Orientales, Dormoy dans l'Allier, Badie et Moch dans l'Hérault.

Mais n'est-il pas abusif de limiter le nombre des opposants au projet de loi de Laval aux quatre-vingts ? Les principaux intéressés, les quatre-vingts eux-mêmes, ne l'ont jamais fait. Ils ont proposé qu'on leur adjoigne les vingt-sept du *Massilia* et même les parlementaires communistes. Cependant si l'hostilité à Laval et à Pétain des passagers du *Massilia* ne fait aucun doute, il paraît exagéré de comptabiliser la totalité des soixante-et-un parlementaires communistes parmi les opposants au texte du 10 juillet. Non pas que l'hostilité dès ce moment du P.C. clandestin à Pétain et à Laval puisse être mise en doute car il reconnaissait sans peine en eux des représentants d'une droite toujours



Le vote des quatre-vingts contre le projet de loi Laval

combattue, mais parce que sept de ces parlementaires s'étaient séparés de leur parti avant le 20 janvier 1940 (sans pour cela d'ailleurs échapper à la déchéance). L'attitude des autres dissidents communistes de cette période, qui à l'automne 1939 ont formé le groupe de l'union populaire française, montre que ceux qui, à la suite du pacte germano-soviétique, se sont alors séparés du P.C. pouvaient le 10 juillet 1940 aussi bien voter « oui », voter « non » ou naturellement être absents au moment du scrutin. En effet, par la suite, certains des sept s'engagèrent dans la résistance, d'autres restèrent dans l'expectative et deux (Gitton et Parsal) se rapprochèrent de Vichy. C'est donc cinquante-quatre parlementaires communistes et non soixante-et-un qu'il faudrait ajouter aux quatre-vingts et aux vingt-sept de *Massilia*. La géographie du refus républicain du 20 juillet en est alors modifiée surtout pour la région parisienne. En effet, les 25 parlementaires communistes de la Seine non démissionnaires du P.C. viennent s'ajouter aux 2 des quatre-vingts et aux 3 du *Massilia* contre 25

parlementaires favorables au projet Laval. Il en est de même dans la Seine-et-Oise : 7 communistes non démissionnaires contre 5 parlementaires favorables au « oui ». Dans le Rhône et le Var, deux communistes viennent encore renforcer le camp des opposants (7 + 2 dans le Rhône contre 6 ; 4 + 2 dans le Var contre 2). De même, le Nord, le Pas-de-Calais et quelques autres départements comme la Somme, les Ardennes, le Lot-et-Garonne apparaissent sur la carte du refus républicain qui devient ainsi, si l'on admet ce mode de calcul, un peu plus conforme à la réalité politique géographique française. Notons enfin que les parlementaires d'outre-mer n'ont donné aucun vote hostile au projet de loi de Laval.

LES PREMIERS RÉSISTANTS ?

Dès le lendemain du 10 juillet 1940, les quatre-vingts se dispersent, rejoignant leur domicile ou, si cela est impossible, trouvant à se loger chez des amis de la zone libre. Mais ils sont désormais suspects aux yeux des autorités et soumis à une surveillance policière. A son retour à Montpellier, Vincent Badie est convoqué par le préfet de l'Hérault qui lui interdit de quitter la ville et de se livrer à une quelconque activité politique. Le préfet le prévient également qu'il va être surveillé. De plus l'opinion publique ne leur est pas favorable et les partisans de Vichy manifestent ouvertement leur hostilité. C'est ainsi que Joseph Rous, député des Pyrénées-Orientales, menacé, injurié et même frappé, doit quitter son département et aller s'installer dans l'Ariège où il sera maintenu en résidence surveillée. Dès septembre 1940, quatre d'entre eux (Auriol, Blum, Dormoy, Tanguy-Prigent) sont incarcérés pour un temps plus ou moins long tandis que Moutet doit passer dans la clandestinité. On sait qu'en juillet 1941, Dormoy est assassiné à Montélimart et que deux autres des quatre-vingts trouvent la mort dans des circonstances qualifiées par leurs amis de suspects (Camel et Pézières).

Cette surveillance et ces menaces n'empêchent pas les quatre-vingts d'entretenir entre eux des contacts. C'est ainsi que Félix Gouin rencontre à Montpellier Vincent Badie et que ce dernier échange plus tard une correspondance avec Louis Noguères. Mais c'est le sénateur radical de la Gironde Jean Odin qui, dès le 10 juillet 1940, conçoit l'idée d'un groupe clandestin des parlementaires protestataires. C'est lui qui va s'appliquer pendant des mois à nouer ou renouer des contacts avec ses collègues au milieu des plus grandes difficultés car tous sont soumis à la surveillance policière et que lui-même est arrêté et détenu pendant plusieurs mois au début de 1941. C'est ce qui explique que le groupe clandestin, présidé par Paul-Boncour avec Jean Odin pour secrétaire, n'est créé qu'en novembre-décembre 1942.

En fait, parallèlement à la constitution ou à la reconstitution de ce groupe qui s'affirme hautement comme résistant, plus de la moitié des quatre-vingts (quarante-deux au minimum) ont adhéré soit à des mouvements de la Résistance intérieure, soit à des réseaux de la France libre et cela dès l'été 1940 comme Vincent Badie dans l'Hérault ou Camel dans l'Ariège. Cette proportion est particulièrement élevée si l'on a à l'esprit le fait que ces hommes étaient suspects pour le régime. Chez ceux qui n'ont pas eu d'activité militante de 1940 à 1944, aucun n'a adhéré à la Révolution nationale et plusieurs d'entre eux

occuperont à la Libération des responsabilités au titre de « résistant de 1940 ». Dans l'adhésion des membres de la première catégorie aux mouvements de résistance, les affinités ont joué un rôle essentiel. Les socialistes par exemple ont souvent préféré adhérer à *Libération* (Biondi, Luquot, Noguères, Philip). D'autres adhèrent à *Combat* (Mendiondou, Rambaud), à *Franc-Tireur* (Martin) ou au *Front National* (Badie et Odin, radicaux ; Jordery et Zunino, socialistes). Deux des quatre-vingts occuperont des fonctions importantes dans les maquis (Montel et Zunino). On connaît avec précision l'itinéraire de certains d'entre eux comme Badie, Blum, Moch, Ramadier, etc.³⁵. Les quatre-vingts ont d'autre part joué un rôle essentiel pour reconstituer clandestinement le parti radical et surtout un parti socialiste S.F.I.O. dont la majorité des parlementaires et le propre secrétaire général avaient choisi le régime de Vichy. C'est ainsi que Audeguil, Bedin, Biondi, Froment, Gouin, Hussel, Jordery, Malroux, Mauger, Roche, Sénès ont pris la tête du comité d'action socialiste d'où sortira le parti socialiste S.F.I.O. rénové. Enfin, quatre des quatre-vingts (Astier, Auriol, Gouin et Moch) ont réussi à gagner Londres. Au total, vingt-deux ont connu la prison ou l'internement soit plus de la moitié de ceux qui se sont engagés dans une activité résistante militante après 1940. Sur ce nombre, dix ont été déportés et cinq sont morts en déportation (Jordery, Malroux, Moustier, Rambaud et Thivrier).

A partir de l'été 1941, installé à Paris où il exerce son métier d'avocat, Jean Odin s'applique à renouer les fils entre les quatre-vingts étendant même les contacts aux anciens du *Massilia* comme Paul Bastid ou Lazurick. Il réussit ainsi à s'entretenir avec seize des quatre-vingts mais il évalue à une soixantaine de collègues représentant quarante-trois départements ceux qui lui ont donné leur adhésion³⁶. Parallèlement, Jean Odin prend contact avec Londres grâce à Albert Oliveau. Cela signifie que les quatre-vingts offrent leur collaboration au général de Gaulle. Très rapidement, l'entourage du général de Gaulle voit tout l'intérêt qu'il y a, pour l'action que mène celui-ci, de s'appuyer sur les quatre-vingts. Toutefois, comme rien ne peut se faire dans ce domaine sans en informer les mouvements de la Résistance intérieure, il importe de sonder ces derniers sur leur attitude à l'égard des quatre-vingts. C'est ainsi que le 30 mars 1943 à Paris, au cours d'une réunion clandestine des dirigeants des mouvements résistants de la zone nord, Brossolette, délégué du général de Gaulle, aborde directement la question.

Voici à ce propos, le témoignage de Pierre Villon, représentant le Front national : « Brossolette pose ainsi le problème : les Français de Londres, notamment le général de Gaulle, désirent savoir comment la Résistance intérieure envisage la légitimation ultérieure de de Gaulle. Faut-il réunir les parlementaires (députés et sénateurs) qui n'ont pas voté les pleins pouvoirs à

35. Pour les socialistes, on renverra aux tomes parus du *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français* sous la direction de Jean MAITRON (Éditions Ouvrières), t. 16 à 37 (A à P), de 1982 à 1990. Voir également notre *Vincent Badie, op. cit.* ; J. COLTON, *Léon Blum*, Fayard, 1966 ; J. MOCH, *Une si longue vie*, R. Laffont, 1977 et sur P. Ramadier l'ouvrage de Serge BERSTEIN (direction), *Paul Ramadier, la République et le socialisme* (Actes du colloque de 1988) notamment la communication de C. ANDRIEU, « Paul Ramadier. Un exemple de résistance légale (1940-1944) » ainsi que la thèse d'Aline VOJTOVIC, *Paul Ramadier (1888-1961) : radiographie d'une carrière politique*, Paris X, 1990.

36. J. ODIN, *op. cit.* p. 178 et p. 67.

Pétain en juillet 1940 ou convient-il de réunir les conseils généraux »³⁷ ? Ainsi le général de Gaulle estime que les quatre-vingts sont alors les dépositaires d'une partie au moins de la légalité constitutionnelle. Mais les mouvements de la Résistance intérieure n'accueillent pas avec enthousiasme cette proposition qui n'a pas de suite immédiate. La question ressurgira à l'automne 1944 à propos de l'Assemblée consultative provisoire.

Au début décembre 1943, Jean Odin rédige un *Appel des quatre-vingts au comité de la France libre* au nom de ses compagnons. Ce texte suivi d'un rapport signé de son nom de résistant (Jean Renard ou Fox) mais écrit au nom de soixante environ des quatre-vingts est transmis à Londres le 17 décembre 1943³⁸. Malgré son intitulé, cet appel est à la fois celui des quatre-vingts et celui des passagers du *Massilia* c'est-à-dire des « parlementaires qui, à Bordeaux et à Vichy, dirent « non » à l'armistice et « non » à l'agression contre la République » et qui « se trouvent aujourd'hui réunis en un seul groupe ».

Cet appel contient trois idées forces. La première est l'affirmation selon laquelle ces parlementaires « ont la fierté d'avoir exalté, sur le sol national, dès juin 1940, la Résistance à l'ennemi et au fascisme ». Affirmation de grande portée dont il faut peser tous les mots : « sol national », « juin 1940 », « ennemi et (...) fascisme ». Il est permis de considérer que la référence au « sol national » doit se comprendre par distinction de la Résistance à Londres ou aux colonies. De plus, le texte suggère clairement que le refus de l'armistice et le refus de la disparition du régime républicain sont intimement liés, que refuser l'un était refuser l'autre et vice versa. L'amalgame ainsi réalisé entre les quatre-vingts et les passagers du *Massilia* aboutit à faire des quatre-vingts des résistants de juin 1940 et non pas simplement de juillet 1940³⁹. Enfin, le texte réaffirme que les quatre-vingts « restent les représentants qualifiés [de la nation] » et qu'à ce titre « ils assurent le général de Gaulle, le Conseil national de la Résistance et l'Assemblée de leur entière confiance. Ils les reconnaissent comme les seules autorités légitimes de la République française en guerre ».

Dans le rapport joint à cet appel, Jean Odin considère que les quatre-vingts ne doivent pas, au moins collectivement, jouer un rôle paramilitaire mais qu'il leur revient de préparer l'après-Vichy. Odin estime que l'Assemblée consultative d'Alger ne pourra représenter la France au lendemain de la Libération. Il faudra alors revenir à la République c'est-à-dire au parlement mais à un parlement épuré. Les quatre-vingts estiment que leur vote du 10 juillet 1940 leur donne le

37. P. VILLON, *Résistant de la première heure*, Paris, Éditions Sociales, 1983, pp. 71-72.

38. Albert Kohan trouve la mort au cours de cette mission lors de l'atterrissage de son avion à l'aérodrome de Croydon le 17 décembre 1943.

39. Léon Blum, dans un article du *Populaire* du 10 juillet 1947, défend cette thèse. Pour lui, la résistance n'a pas commencé le 18 juin 1940, mais « à Bordeaux, dès la nuit du vendredi 14 au samedi 15 » autour de Mandel et d'Herriot : « Les premiers résistants français ont été cette poignée de ministres et d'élus (...) qui s'efforcèrent d'imposer tour à tour le maintien de Paul Reynaud au gouvernement contre Pétain et Weygand, le rejet de tout armistice, la continuation de la lutte dans l'Empire, l'embarquement immédiat pour l'Afrique du Nord des pouvoirs publics... Les mêmes hommes se sont retrouvés à Vichy trois semaines plus tard. Quelques-uns manquèrent à l'appel, ceux qui se trouvaient encore pris dans l'affreux piège du *Massilia*, mais d'autres, absents de Bordeaux, étaient venus les rejoindre de tous les coins de la France. Ils sont devenus les quatre-vingts... Ils ont ainsi donné l'exemple et le signal de l'œuvre que le général de Gaulle a incarnée... ».

**APPEL DES « QUATRE-VINGTS »
AU COMITÉ DE LA FRANCE LIBRE**

Les parlementaires qui, à Bordeaux et à Vichy, dirent : « Non » à l'armistice et « Non » à l'agression contre la République, se trouvent, aujourd'hui, réunis en un seul groupe.

Ils n'ont jamais abdiqué la souveraineté populaire, dont ils furent investis par le suffrage universel.

Ils ont la fierté d'avoir exalté, sur le sol national, dès juin 1940, la Résistance à l'ennemi et au fascisme. Certains d'entre eux sont dans les prisons des collaborateurs de Hitler ou déportés en Allemagne. Tous sont surveillés et menacés par la Milice et la Gestapo. Ils paient leur fidélité à la Patrie et à la République. Ils gardent l'honneur d'être une des cibles des nazis et de leurs mercenaires.

Leur participation étroite à la vie française leur donne l'assurance qu'ils connaissent exactement les espoirs et les aspirations du peuple de France.

C'est donc tant en leur nom qu'en celui des Patriotes, c'est-à-dire de la quasi-unanimité de la Nation, dont ils restent les représentants qualifiés, qu'ils transmettent au Comité d'Alger et à l'Assemblée consultative la résolution suivante :

Ils assurent le général de Gaulle, le Conseil national de la Résistance et l'Assemblée de leur entière confiance. Ils les reconnaissent comme les seules autorités légitimes de la République française en guerre.

Ils recommandent que le général de Gaulle profite du grand prestige dont il jouit auprès de l'opinion française pour promouvoir une trêve des partis et l'établissement d'un programme commun. Ils considèrent que ce rassemblement, qui ne doit exclure aucun parti, est la condition essentielle du relèvement de la France.

Ils jugent qu'une des premières mesures qui redonnera à la Nation son climat républicain est le rétablissement dans tous leurs droits des municipalités révoquées par Vichy et des conseillers généraux qui ont refusé de collaborer avec les agents de Pétain et de Laval.

Ils se mettent à la disposition de la Résistance française pour coordonner avec elle leurs forces aussi bien pour l'organisation de la Victoire que pour l'élaboration des mesures politiques et économiques qui doivent accompagner la libération totale ou partielle du territoire.

Rapport de Jean RENARD (alias Jean Odin) transmis à Londres par Albert Kohan le 17 décembre 1943.

(J. Odin, *Les Quatre-vingts*, Paris, Tallandier, 1946, pp. 63-65).

droit de faire partie de la commission d'épuration parlementaire qui déterminera la composition du parlement. Dans cette commission devront aussi siéger les parlementaires communistes emprisonnés en 1940, ceux du *Massilia* et tous ceux qu'un cas de force majeure avait éloignés de Vichy. Il s'agit de déclarer déchus et inéligibles tous ceux qui, ayant voté pour le gouvernement de Vichy, ne se seraient pas par la suite rachetés par des actes de résistance. Alors, par un vote unanime, ce parlement épuré et reconstitué dira au général de Gaulle « la reconnaissance de la patrie libérée »⁴⁰. Ainsi les quatre-vingts déclarent-ils

40. J. ODIN, *op. cit.* pp. 68-75.

mettre au service du général de Gaulle la part de légalité constitutionnelle qu'ils détiennent.

Mais en même temps, ces hommes qui sont pour moitié des radicaux ou des membres des groupes du centre sont des hommes d'ordre. Dans le texte que Jean Renard/Jean Odin adresse à Londres, il est bien précisé que « dans la minute du débarquement, il faudra qu'une armée d'occupation succède à l'autre (...), qu'un pouvoir, qu'un ordre, qu'un gouvernement succèdent à un pouvoir, un ordre, un gouvernement s'effondrant avec l'ennemi. Il faut éviter le hiatus du désordre, de l'émeute partisane ou populacière ». L'allusion est claire à une possible prise du pouvoir communiste. Si les quatre-vingts reconnaissent sans réserve la place des communistes dans la Résistance et dans la représentation parlementaire authentique annulant ainsi la déchéance de février 1940, ils n'entendent pas leur laisser le monopole du pouvoir. Cette prise de position est d'autant plus intéressante que Jean Odin est lui-même un membre éminent du Front national et qu'il travaille aux côtés et sous la direction de communistes.

Enfin, c'est toujours à la fin de 1943 qu'est élaboré le texte de l'affiche qui sera apposée à la Libération sur les murs de leurs villes par certains des quatre-vingts. Cette affiche qui eut fort peu de retentissement vaut par la double affirmation toujours réitérée par la suite que le gouvernement provisoire dirigé par le général de Gaulle est le seul pouvoir légitime et que les quatre-vingts ont été « les premiers résistants ».

Le pays libéré, le président des quatre-vingts, Joseph Paul-Boncour, les convoque dès la fin août 1944 à une réunion à Paris en compagnie des passagers du *Massilia* pour le 10 octobre 1944. Paul-Boncour affirme que les quatre-vingts sont « le lien nécessaire entre la légalité nouvelle qui s'est élaborée à Alger et la légalité constitutionnelle qu'il n'a pas dépendu du vote de l'Assemblée nationale d'abolir ». Ainsi les quatre-vingts sont-ils prêts à jouer un rôle politique conformément au mandat qu'ils ont reçu des électeurs avant 1940. Reconnaisant la place éminente occupée par le général de Gaulle, ils offrent de « travailler avec lui ». Il s'agit donc d'une collaboration et non d'une subordination.

Cette offre de service est accueillie favorablement par le général de Gaulle puisque, au début octobre, le gouvernement qu'il préside leur propose de désigner une commission de vingt membres chargée elle-même de désigner en respectant les règles de la proportionnalité les soixante membres parlementaires de l'Assemblée consultative⁴¹. Cette assemblée, constituée à Alger d'après le décret du 2 octobre 1943 et les ordonnances des 15 octobre et 6 décembre 1943, doit maintenant être renouvelée. Cette proposition qui émane du général de Gaulle est pour eux une reconnaissance à la fois de leur représentativité et de leur rôle historique. Mais en même temps cela signifie qu'ils doivent choisir entre eux et qu'en tout état de cause tous les quatre-vingts ne siégeront pas à l'Assemblée consultative. C'est cette proposition qui est discutée lors de la réunion du 10 octobre 1944 tenue au 64, boulevard Saint-Michel à Paris. Il est

41. A savoir 7 communistes, 15 socialistes, 21 radicaux et apparentés, 17 appartenant au reste de la Chambre de 1940. A Alger, les parlementaires membres de l'Assemblée consultative provisoire étaient répartis en quatre catégories : 3 communistes, 5 socialistes, 5 radicaux, U.S.R. et démocrates populaires, 7 représentants des groupes du centre et des groupes de droite.

*Lettre adressée par Joseph Paul-Boncour à chacun des quatre-vingts
au lendemain de la Libération*

Mon Cher Collègue,

Au moment où s'opère la libération de Paris et de la France, il m'apparaît nécessaire que se réunissent immédiatement ceux des quatre-vingts parlementaires encore vivants et libres qui, le 10 juillet 1940, à l'Assemblée nationale ont manifesté leur opposition irréductible à l'armistice et au coup de main Pétain-Laval demeurant ainsi les authentiques représentants de la souveraineté nationale qui n'ont pas consenti à abdiquer.

C'est par eux que, dès la première heure, s'est d'abord affirmée la volonté de résistance du pays.

Certains d'entre eux l'ont payé de leur liberté ou de leur vie; d'autres ont dû vivre dans la clandestinité; tous ont subi la contrainte policière des Allemands et de Vichy. Ils connaissent les aspirations profondes de la nation où ils sont demeurés pour la plupart à leur poste parmi leurs commettants.

Depuis plusieurs mois ils se sont constitués en une organisation clandestine; il m'a été offert d'en être le chef: j'ai accepté la présidence. Affiliée à la Résistance active, notification en a été adressée en son temps au Comité d'Alger.

L'heure est venue de faire connaître publiquement notre voix.

Nous sommes le lien nécessaire entre la légalité nouvelle qui s'est élaborée à Alger et la légalité constitutionnelle qu'il n'a pas dépendu du vote de l'Assemblée nationale d'abolir.

En conséquence, j'invite ceux des quatre-vingts encore vivants et libres à se réunir au plus tôt qu'il leur sera possible, dans Paris libéré à un lieu et à une heure qui seront ultérieurement fixés.

Unis dans notre amour de la patrie, par-delà les divergences des partis, il nous appartiendra d'assurer le général de Gaulle de notre volonté de travailler avec lui et de prendre notre part des responsabilités dans l'Assemblée qui aura la charge d'assister le Gouvernement provisoire en attendant que la réunion d'une Constitution (*sic*) ait permis au pays de choisir librement son gouvernement et ses institutions.

Vive la France
Vive la République
Vive le Général de Gaulle
Paul-Boncour

25 Août 1944

décidé qu'une délégation se rendra auprès du général de Gaulle pour lui demander en bloc l'admission des quatre-vingts au sein de l'Assemblée consultative.

Entre temps toutefois, le 11 octobre 1944, paraît l'ordonnance modifiant la composition, le fonctionnement et les attributions de l'Assemblée consultative provisoire. Cette ordonnance affirme la nécessité de « renouer, dans la limite du possible, avec le passé légal » et dénomme les quatre-vingts à qui est confiée l'élection du comité de désignation des parlementaires les « premiers résistants ». Ainsi le général de Gaulle lui-même leur reconnaît cette qualité revendiquée avec tant de détermination.

L'entrevue entre le général de Gaulle et les représentants des quatre-vingts a lieu le 21 octobre en présence de Jules Jeanneney, ministre d'État. Selon Jean Odin, c'est ce dernier surtout qui se révèle l'adversaire obstiné de la représentation totale des quatre-vingts à l'Assemblée consultative et leur proposition est refusée. La question est reprise plus tard quand se pose la question de la représentation des prisonniers et déportés sans plus de succès. Finalement, vingt-trois seulement des quatre-vingts siégeront à l'Assemblée consultative en tant qu'anciens membres des groupes de la Chambre des députés ou en tant que représentants des prisonniers et des déportés.

Mais l'attitude de Jules Jeanneney a rouvert une blessure ancienne. Les quatre-vingts n'avaient jamais pardonné à Jeanneney la façon dont il avait assumé la présidence de l'Assemblée nationale le 10 juillet 1940 et le fait qu'il n'ait pas donné la parole au porte-parole des vingt-sept : Vincent Badie. Ils voyaient volontiers dans cette attitude une conduite coupable ou à tout le moins opportuniste. Jean Odin estime que les quatre-vingts sont aux yeux de Jeanneney autant de reproches vivants de son comportement d'alors et que c'est pour cela qu'il refuse de leur faire la place qui leur est due. Jean Odin pourtant, ainsi que la quasi-totalité des quatre-vingts, s'en tient là. Mais un de leurs collègues, le député socialiste des Pyrénées-Orientales Louis Noguères, va plus loin et n'hésite pas à attaquer nommément et publiquement Jules Jeanneney.

Louis Noguères a été, au cours des réunions d'octobre 1944, un des plus ardents partisans de la représentation intégrale des quatre-vingts à l'Assemblée consultative. C'est un homme entier, polémiste redoutable prompt à se jeter dans la mêlée politique en même temps qu'une personnalité importante puisqu'il préside en 1945 la Haute cour de justice. L'attaque de Noguères contre Jeanneney se développe en trois temps : d'abord une question écrite au président de l'Assemblée consultative puis une intervention orale au cours d'un débat à l'Assemblée le 27 décembre 1944 et enfin l'édition en février-mars 1945 à Rodez d'une brochure intitulée : *Un défi à la Résistance : Jules Jeanneney, ministre d'État* (77 pages). Louis Noguères, dans une correspondance datée de 1941 avec Vincent Badie et avec Jules Jeanneney, s'était déjà étonné du fait que le *Journal Officiel* n'ait pas mentionné la tentative de Badie le 10 juillet 1940. Jeanneney lui avait alors déclaré ne pas avoir souvenir de l'incident. Trois ans plus tard, l'hostilité de Jeanneney à la représentation intégrale des quatre-vingts à l'Assemblée consultative lui paraît éclairer d'un jour nouveau son comportement du 10 juillet 1940 d'autant plus que le ministre d'État Jeanneney propose en octobre 1944 pour siéger à l'Assemblée consultative des parlementaires ayant voté en faveur du projet de loi Laval et ayant peu de titres de Résistance⁴².

Noguères rend responsable Jeanneney de la non-intervention de Badie le 10 juillet et donc du fait que la propagande de Vichy a pu affirmer avec une

42. Rappelons que l'article 18 de l'ordonnance du 21 avril 1944 modifié par l'article 2 de l'ordonnance du 6 avril 1945 et l'ordonnance du 13 septembre 1945 frappe d'inéligibilité les parlementaires ayant voté le projet de loi de Laval le 10 juillet 1940 sauf à être relevés par un jury d'honneur présidé par René Cassin notamment pour faits de Résistance antérieurs à novembre 1942. Furent ainsi relevés René Coty, Antoine Pinay, Édouard Barthe, etc. Ces mesures sur l'inéligibilité de ces parlementaires sont celles-là mêmes que réclamait J. Odin dans son rapport de décembre 1943.

apparence de vérité que nul ne s'était levé pour défendre la République. En conséquence, Noguères demande la démission de Jeanneney. La violence de cette attaque explique peut-être que Noguères ne soit suivi ni par les quatre-vingts ni par son parti : la S.F.I.O. De plus le général de Gaulle s'applique à minimiser l'affaire. Aussi celle-ci n'a-t-elle pas de suite immédiate⁴³. L'attitude de Jeanneney continuera à être évoquée devant la Commission d'enquête parlementaire notamment en 1950 par V. Badie, P. Boulet, L. Noguères lui-même. Pour V. Badie, le président Jeanneney n'a pas tenu sa promesse mais le député de l'Hérault n'a jamais eu à l'égard de Jeanneney la violence de ton de L. Noguères. Il a récemment maintenu ses déclarations considérant que le président Jeanneney ne souhaitait pas que les opposants s'expriment mais, vu le contexte, il se refuse à l'accabler⁴⁴ et il est juste de préciser que les partisans de Laval ont cru déceler chez Jeanneney le 10 juillet 1940 un manque évident d'enthousiasme pour leur projet. On peut considérer cependant que sa discrétion, son légalisme ont été plus mal perçus par les adversaires du projet que par ses partisans.

Une autre question se pose en ce début de 1945, celle de savoir si le groupe des quatre-vingts, né le 10 juillet 1940 des hasards de l'histoire et qui s'est perpétué dans la clandestinité, doit maintenant se constituer en un groupe public et dans l'affirmative quel doit être son rôle. En octobre 1944 déjà, deux tendances se sont opposées : celle de Marius Moutet, socialiste, qui souhaite que survive un groupe interparlementaire et celle de Vincent Auriol opposé à cette proposition. Finalement une solution intermédiaire est présentée par Paul-Boncour et Jean Odin : « Les quatre-vingts sont un bloc dans l'histoire ; ils se sont maintenus en un groupe clandestin actif... [ce groupe] entend se survivre en un groupe sans discipline de vote qui soutiendra toutes les initiatives tendant à la défense de la République et à la grandeur de la France ».

Comment cependant maintenir l'unité de ce groupe dans les batailles électorales qui s'annoncent et qui portent sur les institutions ? Déjà, en octobre 1945, socialistes et radicaux s'opposent sur le premier référendum et un certain nombre des quatre-vingts sont candidats les uns contre les autres aux élections à la Constituante. Le 15 octobre 1945, Paul-Boncour émet le souhait, qui semble avoir été suivi pour l'essentiel, que « rien dans la polémique ne porte atteinte à [la] solidarité nécessaire » des quatre-vingts.

Une période se termine pour les quatre-vingts en 1945, la plupart d'entre eux faisant désormais passer leur engagement politique avant leur appartenance au groupe des quatre-vingts. Celui-ci pourtant ne disparaît pas, animé par Paul-Boncour et Jean Odin puis, après leur disparition, par Maurice Montel. Mais son rôle se réduit à des actes de commémoration. C'est ainsi que dès 1945 est émise une médaille d'argent dont un exemplaire est remis à chacun des survivants et qu'en 1954 est édité le *Livre d'or des quatre-vingts* contenant la biographie et la photographie de chacun d'entre eux.

Surtout, chaque année les survivants se réunissent à Vichy le 10 juillet pour ce que Paul-Boncour appelle une « cérémonie expiatoire » avec un programme immuable : dépôt de gerbe au monument aux morts, déjeuner en commun,

43. Sur cette affaire, le point dans J. JEANNENEY, *op. cit.* pp. 326-353.

44. V. BADIE, *op. cit.*, pp. 48-51.

allocutions des responsables. Mais les ans éclaircissent les rangs des quatre-vingts qui sont cinquante-sept en 1950, trente-huit en 1960, quatorze en 1974 peu avant que la réunion de Vichy ne soit interrompue. Pendant longtemps, Paul-Boncour prononce le discours d'usage rappelant sans se lasser la signification du refus du 10 juillet et les liens de solidarité qui, depuis cette date, unissent ceux qui l'ont exprimé. Ainsi, pour le dixième anniversaire, le 10 juillet 1950, Paul-Boncour évoque les conséquences du « crime » du 10 juillet 1940 à savoir les quatre années de régime de Vichy mais aussi la création d'une Constitution, celle de la IV^e République, paraissant quelquefois mener à la paralysie du régime parlementaire. Et Paul-Boncour d'assigner aux quatre-vingts un rôle : celui de maintenir la flamme de la Résistance, de s'opposer au retour sur la scène politique des collaborateurs et des responsables de Munich ⁴⁵.

En dehors de cette rencontre annuelle, le groupe des quatre-vingts n'a pas de vie propre. Tout au plus l'appartenance commune au groupe peut-elle faciliter certains contacts. Ainsi, en décembre 1957, le sénateur radical Marcel Plaisant s'adresse à Vincent Badie, un des dirigeants du nouveau parti radical dissident, en vertu de sa « très ancienne estime pour l'un des quatre-vingts » afin de l'exhorter (en vain) à faire cesser la dissidence ⁴⁶.

Une seule fois, les quatre-vingts sont prêts de nouveau à jouer un rôle politique, en mai-juin 1958 au moment du 13 mai et du retour du général de Gaulle. Plusieurs des quatre-vingts (Vincent Badie alors ministre du gouvernement Pflimlin, Félix Gouin, Jean Odin, Marcel Plaisant) entendent non seulement s'opposer aux factieux d'Alger mais aussi au retour du général de Gaulle effectué dans de telles conditions. Mais Paul-Boncour, toujours président du groupe, refuse de voir le groupe des quatre-vingts se placer sur de telles positions. Adversaire des factieux d'Alger, Paul-Boncour n'entend pas toutefois contrarier le retour du général à qui il demande « respectueusement » de dissoudre les comités de salut public. Ainsi, sur cette question comme sur bien d'autres, les survivants des quatre-vingts ne peuvent que manifester leurs divisions.

Le général de Gaulle, on l'a vu, n'avait pas hésité à les dénommer « premiers résistants » mais ce titre irritait souvent certains gaullistes. En 1948, dans son ouvrage intitulé *Les partis contre de Gaulle*, Jacques Debu-Bridel dénonce « La légende des quatre-vingts » arguant du fait que seuls quatre d'entre eux avaient, la veille du 10 juillet 1940, voté contre le principe de la révision constitutionnelle. Remarquons également que pendant des décennies les autorités gouvernementales de la IV^e République comme de la V^e ne se sont pas associées aux cérémonies annuelles de Vichy le 10 juillet. On a l'impression que les quatre-vingts trouvent difficilement une place dans la mémoire collective de la Résistance. L'affaire Noguères-Jeanneney montre que ces hommes pouvaient apparaître aux yeux de certains comme autant de statues du commandeur tandis que d'autres pouvaient y voir des hommes d'une autre époque, de cette III^e République dont les institutions sont réprochées par le référendum d'octobre 1945. Puis, sous la V^e République gaullienne, c'est l'exaltation du 18 juin 1940 qui passe largement au premier plan. Au début de 1975, pourtant,

45. Texte du discours de Paul-Boncour (archives privées Vincent Badie).

46. Lettre de Marcel Plaisant du 24 décembre 1957 (idem).

Jules Moch au cours d'un entretien avec le premier ministre de l'époque, Jacques Chirac, lui propose de donner un certain éclat au 35^e anniversaire « du premier geste de résistance en France ». Jacques Chirac en accepte le principe mais l'affaire n'a pas de suite. En 1988, sur proposition de Jean Marielle de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance (section de Vichy), la municipalité de la ville décide de faire apposer une plaque dans la salle du grand casino portant l'inscription suivante : « Dans cette salle, le 10 juillet 1940, 80 parlementaires ont par leur vote affirmé leur attachement à la République, leur amour de la liberté et leur foi dans la victoire. Ainsi s'acheva la III^e République ». La cérémonie se déroule en présence des quatre survivants des quatre-vingts : Vincent Badie, Émile Fouchard, Maurice Montel, Philippe Serre. Elle a davantage de lustre que les années précédentes mais aucune personnalité gouvernementale n'est physiquement présente. Par contre, le 10 juillet 1989, le premier ministre Michel Rocard, rend hommage aux quatre-vingts à Vichy même associant dans le même hommage ceux qui, comme le général de Gaulle, Pierre Mendès France ou Jean Zay (allusion au *Massilia*) les avaient précédés dans cette voie. Un an plus tard, pour le cinquantième anniversaire du 10 juillet 1940, la cérémonie est présidée par le ministre chargé des relations avec le Parlement, Jean Poperen. Enfin, le 10 juillet 1991, Kofi Yamgnane, secrétaire d'État, y représente le gouvernement.

Fiers de leur qualité de « premiers résistants sur le sol français », les quatre-vingts n'ont pourtant jamais entendu opposer leur geste à celui du général de Gaulle. En 1958, leur président Paul-Boncour écrivait « que leur vote courageux du 10 juillet est leur réponse au fier message du 18 juin ». En réalité, leur action ne se situait pas tout à fait sur le même plan que celle du général de Gaulle. Pour ce dernier, il s'agissait de refuser l'armistice et sa résistance était avant tout anti-allemande. Pour les quatre-vingts, il s'agissait de refuser la disparition de la République et leur résistance était d'abord politique, anti-vichyssoise avant la lettre.

C'est cette fidélité à la République qui permet de ranger les quatre-vingts de 1940 aux côtés des 222 et des 363 : les 222 députés qui, le 3 décembre 1851, votent la déchéance du président de la République Louis-Napoléon Bonaparte coupable de coup d'État ; les 363 députés qui, le 16 juin 1877, votent un ordre du jour de défiance contre le président de la République, Mac Mahon, coupable d'avoir choisi un gouvernement hors de la majorité.

En 1851, en 1877 comme en 1940 c'est le même refus républicain qui s'est exprimé contre trois représentants de l'exécutif (Bonaparte, Mac Mahon, Pétain) tentés dans des circonstances différentes par le pouvoir personnel. C'est cette place au Panthéon républicain que les quatre-vingts ont toujours revendiquée et qu'il paraît difficile de leur contester.

Jean SAGNES,
Université de Perpignan.